

---

# RAPPORT D'ACTIVITÉS TECHNIQUES



# 2024



FEDERATION DE SAÔNE-ET-LOIRE POUR LA PÊCHE ET LA  
PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE

---

---

---

## SOMMAIRE

---

---

<b>SYNTHESE DES ALEVINAGES REALISES PAR LES AAPPMA ET LA FDAAPPMA</b>	<b>3</b>
<b>BILAN DES PÊCHES D'ETANGS REALISES PAR LA FEDERATION</b>	<b>4</b>
<b>VIDANGE DES ETANGS FEDERAUX</b>	<b>6</b>
<b>TRAVAUX ETANG FEDERAL</b>	<b>8</b>
<b>SURVEILLANCE DES PÊCHEURS ET DES MILIEUX AQUATIQUES</b>	<b>8</b>
<b>INFRACTIONS PÊCHE RELEVÉES AYANT ENTRAINÉ LA REDACTION DE PROCÈS VERBAUX</b>	<b>11</b>
<b>SUITE DONNÉE AUX PROCÈS-VERBAUX</b>	<b>12</b>
<b>ACTIVITE TECHNIQUE</b>	<b>13</b>
LES ÉTUDES PISCICOLES	13
LES ÉTUDES DE SUIVI DE TRAVAUX	29
LES TRAVAUX EN RIVIERE	30
PECHES DE SAUVETAGE	34
DEVELOPPEMENT DU LOISIR PÊCHE	36
COMMUNICATION, SITE INTERNET, RESEAUX SOCIAUX	43

## SYNTHESE DES ALEVINAGES REALISES PAR LES AAPPMA ET LA FDAAPPMA

Espèces	Poids en Kg				Nombre				Coût total
	Etangs	Canaux	Rivières	Total kg	Etangs	Canaux	Rivières	Total Nombre	
Brème				0				0	
Carpe	7 319	1 201	2 786	11 306				0	24 643,08 €
Carpeau				0				0	
Carrassin	90			90				0	
Gardon	7 689	1 290	1 695	10 674				0	52 652,28 €
Tanche	839	50	0	889				0	4 293,11 €
<b>Total Blancs</b>	<b>15 937</b>	<b>2 541</b>	<b>4 481</b>	<b>22 959</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>81 588,47 €</b>
Black-Bass	510	0	312	822				0	14 311,45 €
Brochet	1 152		1 492	2 644				0	37 765,57 €
Fingerling de Brochet				0			12 500	12 500	8 440,20 €
Perche	161	23	180	364				0	3 868,90 €
Sandre	810	55	87	952	206			206	19 433,80 €
<b>Total Carnassiers</b>	<b>2 633</b>	<b>78</b>	<b>2 071</b>	<b>4 782</b>	<b>206</b>	<b>0</b>	<b>12 500</b>	<b>12 706</b>	<b>83 819,91 €</b>
Truite Arc en Ciel	5 888	750	7 164	13 802				0	96 769,96 €
Truite Fario			3 540	3 540				0	31 069,74 €
Saumon de Fontaine			10	10				0	86,38 €
<b>Totaux Truites</b>	<b>5 888</b>	<b>750</b>	<b>10 714</b>	<b>17 352</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>127 926,08 €</b>
<b>TOTAUX TOUT POISSON</b>	<b>24 459</b>	<b>3 369</b>	<b>17 266</b>	<b>45 093</b>	<b>206</b>	<b>0</b>	<b>12 500</b>	<b>12 706</b>	<b>293 334,46 €</b>

*Synthèse effectuée grâce aux procès-verbaux d'alevinage réalisés par les Agents de Développement ou données transmises par 60 AAPPMA (Les alevinages des AAPPMA de Anost, Charnay-lès-Chalon, Gergy, Lugny, Perrecy-les-Forges et Saint-Maurice-les-Châteauneuf ne sont pas intégrés à cette synthèse).*

Pour l'année 2024, près de 45 Tonnes de poissons, toute espèce confondue (pour les données connues), ont été déversées dans nos cours d'eau et plans d'eau du département. C'est 2 Tonnes de moins que l'année 2023.



Ces alevinages sont réalisés en très grande partie par les AAPPMA du département. Certains sont néanmoins pris en charge par la Fédération de pêche de Saône-et-Loire.

Responsables : Cyril Colin

---

## BILAN DES PÊCHES D'ETANGS REALISES PAR LA FEDERATION

---

En plus des empoissonnements, des vidanges d'étangs sont réalisées sous la responsabilité de Cyril Colin, chargé de développement à la Fédération de Pêche.



Ces opérations se déroulent sur une période de 4 mois en automne et en hiver. Cette mission est réalisée à l'aide d'un camion d'alevinage. Afin de respecter les règles sanitaires, un protocole strict de nettoyage et d'entretien de tout le matériel est mis en œuvre avant chaque pêche d'étang. Il convient aussi de veiller à la traçabilité du poisson (provenance du poisson, état sanitaire, espèce invasive ou pas, ...).

Date	Nom de l'étang	Commune de l'étang	Pour AAPPMA de	Lieu de déversement	Quantité déversée
05-janv	Etang Chanceveau	Saillenard	St Germain du Bois	Etang Coran	2 Kg de Sandre, 258 Kg de Carpe, 90 g de Carrassin et 20 Kg de Brème
				Etang des Blaudes	60 Kg de Sandre
				La Guyotte à Mervans	285 Kg de Brème
				Pisciculture Val de Saône	253 Kg de Silure et 1050 Kg de Carrassin
				Etang Chanceveau	70 Kg de Sandre, 10 Kg de Black-Bass et 1200 Kg de Carpe
25-janv	Etang Balard	St Germain du Bois	St Germain du Bois	Etang des Blaudes	43 Kg de Brochet
				Etang Titard	150 kg de Gardon et 229 Kg de Carpe
				Etang Chanceveau	151 Kg de Gardon et 44 Kg de Brochet
23-févr	Etang Ruilly	Gergy	Chalon sur Saône	La Saône à Allériot	722 Kg de Carpe
				La Saône à Chalon sur Saône	703 Kg de Carpe
				Etang Prin	100 Kg de Gardon et 26 Kg de Brochet
				Etang des Près de Droux	75 Kg de Gardon et 25 Kg de Brochet
				La Cornes à Lux	25 Kg de Brochet
				La Saône à Lux	237 Kg de Carpe
31-oct	Etang Moulinot	Bouhans	Chalon sur Saône	Etang Prin	67 Kg de Gardon
				Carpodrome étang Prin	40 Kg de Carpe
07-nov	Etang de la Queue du Bois	Toutenant	Chalon sur Saône	Etang Prin	432 Kg de Gardon
			Saint Léger sur Dheune	Canal du Centre à St Léger	8 Kg de Perche, 409 Kg de Gardon et 100 Kg de Carpe
			FD 71	Carpodrome étang des Moines	410 Kg de Carpe
08-nov	Etang Voillot	Devrouze	St Germain du Bois	Etang Titard	17 Kg de Tanche, 350 Kg de Carpe et 150 Kg de Gardon
				Etang Chanceveau	22 Kg de Brochet, 308 Kg de Carpe et 177 Kg de Gardon
14-nov	Etang Neuf	St Vincent en Bresse	Louhans	Etang de la Bardière	14 Kg de Brochet, 11 Kg de Tanche, 24,5 Kg de Black-bass et 57 Kg de Gardon
				Le Solnan à Louhans	15 Kg de Brocheton
				La Seille à Louhans	18 Kg de Brocheton
15-nov	Etang la Sablonnière	Mervans	Louhans	Etang de la Bardière	130 Kg de Gardon, 35 Kg de Carpe et 5 Kg de Brochet
				Etang Meunier	5 Kg de Brochet et 145 Kg de Carpe
				Coupure de Sornay	15 Kg de Brochet
				La Seille à Louhans	48 Kg de Brochet
18-nov	Lac de Marcenay	Marcenay (01)	Fédération de Pêche de Côte d'Or	Gravière d'Obstrée	57 Kg de Brocheton, 571 Kg de Brochet, 768 Kg de Gardon, 29 Kg de Perche, 17 Kg de Sandre et 271 Kg de Tanche
19-nov	Lac de Marcenay	Marcenay (01)	Fédération de Pêche de Côte d'Or	Etang G13-14 et G2	103 Kg de Brocheton, 181 Kg de Tanche, 272 Kg de Gardon, 139 Kg de Perche et 1 Kg de Sandre
20-nov	Etang la Charme	Thurey	Verdun sur le Doubs	La Saône à Les Bordes	122 Kg de Carpe et 20 Kg de Grosse Carpe
			Chalon sur Saône	Carpodrome étang Prin	230 Kg de Carpe
				Etang Prin	173 Kg de Gardon et 10 Kg de Black-Bass
				Etang des Près de Droux	58 Kg de Black-Bass
27-nov	Barrage de Sault	Prémilhat (03)	Fédération de Pêche Allier	Etang Herculat	328 Kg de Sandre, 3116 Kg de Carpe
28-nov	Barrage de Sault	Prémilhat (03)	Fédération de Pêche Allier	Etang Montmurier	270 Kg de Gardon et 230 Kg de Carpe
29-nov	Etang Neuf	Clux-Villeneuve	Verdun sur le Doubs	La Saône à Les Bordes	150 Kg de Carpe
			St Germain du Bois	Etang la Tuilerie	117 Kg de Gardon
				Etang des Blaudes	34 Kg de Brochet, 447 Kg de Carpe et 173 Kg de Gardon
13-déc	Etang Neuf	Thurey	Iguerande	Grande Gravière d'Iguerande	194 Kg de Carpe et 126 Kg de Gardon
17-déc	Etang la Chaumée	Allériot	Chalon sur Saône	Lac des Près St Jean	45 Kg de Carpe
				Darse de Saint Marcel	237 Kg de Carpe
				Etang des Près de Droux	66 Kg de Gardon
20-déc	Etang Batardeau	Marcigny	Marcigny	Canal de Roanne à Digoin	267 Kg de Gardon
				Etang des Vernes	369 Kg de Carpe

Au total, 17 pêches d'étangs ont été réalisées au cours de l'année 2024, c'est 6 pêches d'étangs de plus que l'année 2023. Ces opérations ont permis aux AAPPMA et à la Fédération d'empoissonner plus de 11,5 Tonnes de poissons dans les cours d'eau et plans d'eau du département. C'est cinq tonnes de plus que l'année 2023. Au final, cela nous donne par espèce :

- 6 531 Kg de Carpes,
- 20 Kg de Grosses Carpes,
- 2 643 Kg de Gardons,
- 305 Kg de Brèmes,
- 28 Kg de Tanches,
- 253 Kg de Silures,
- 1 140 Kg de Carrassins,
- 306 Kg de Brochets,
- 33 Kg de Brochetons,
- 103 Kg de Black-Bass,
- 132 Kg de Sandres,
- 8 Kg de Perches.



---

## VIDANGE DES ETANGS FEDERAUX

---

En début d'année 2024, l'étang Chanceveau, propriété de la Mairie de Saillenard en conventionnement avec l'AAPPMA de Saint-Germain-du-Bois et la Fédération de Pêche de Saône-et-Loire a été vidangé pour enlever les silures qui proliféraient. Cette vidange a permis également de faire un état des lieux de la population piscicole présente dans l'étang. Au total ce sont plus de 3 tonnes de poissons qui ont été pêchés :

- 305 Kg de Gardon/Brème,
- 1 458 Kg de Carpe,
- 1 140 Kg de Carrassin,
- 253 Kg de Silure,
- 132 Kg de Sandre,
- 10 Kg de Black-Bass.

En fin d'année 2024, l'étang Batardeau, propriété de la Fédération de Pêche de Saône-et-Loire, géré par l'AAPPMA de Marcigny a été vidangé pour réaliser des travaux, courant d'année 2025, afin de réparer des fuites sur l'une des berges causées par des galeries d'écrevisses. Au total ce sont plus de 600 Kg de poissons qui ont été pêchés :

- 369 Kg de Carpe,
- 267 Kg de Gardon,
- 5 Kg de Tanche,
- 12 Kg de Brochet,
- 10 Kg de Perche.

Afin de réaliser au mieux les travaux, l'étang sera laissé en assec toute l'année 2025.

---

## TRANSPORT DE POISSON POUR LES FEDERATIONS DE PECHE VOISINES

---

La Fédération de Saône-et-Loire a aidé la Fédération de Côte-D'Or pour le transport de poisson lors de la vidange du Lac de Marcenay (commune de Marcenay). Ce sont plus de 2,4 Tonnes qui ont été transportées par la Fédération de Saône-et-Loire sur les 13,6 Tonnes présentes dans l'étang. Voici les quantités par espèce transportées par le camion de la Fédération de Saône-et-Loire :

- 160 Kg de Brochetons,
- 571 Kg de Brochets,
- 1 040 Kg de Gardons,
- 168 Kg de Perches,
- 18 Kg de Sandres,
- 271 Kg de Tanches.

La Fédération a également aidé la Fédération de l'Allier pour le transport de poisson lors de la vidange du Barrage de Sault (commune de Prémilhat). Ce sont presque 4 Tonnes qui ont été transportées par la Fédération de Saône-et-Loire sur les 5 Tonnes présentes dans l'étang. Voici les quantités par espèce transportées par le camion de la Fédération de Saône-et-Loire :

- 328 Kg de Sandres,
- 3 346 Kg de Carpes,
- 270 Kg de Gardons.



Responsable : Cyril Colin

---

## TRAVAUX ETANG FEDERAL

---

Au cours de l'année 2024, des travaux ont été réalisés sur l'étangs du Mitant, propriété de la Fédération, situé sur la commune de Gergy.

Pour rappel, courant 2023, l'AAPPMA avait signalé une fuite importante au niveau du déversoir. L'étang a donc été vidangé le 2 décembre 2023. Un état des lieux avec la commission « travaux » a été réalisé et cette dernière a remarqué que l'étang était assez envasé, les berges érodées et que la passerelle située en queue d'étang était très endommagée.

Pour la réalisation des travaux, un dossier de « porter à connaissance » a dû être rédigé et transmis à la Direction Départementale des Territoires. Ce dossier regroupe tous les travaux réalisés, une analyse des sédiments et le protocole de remise en eau. Il a été rédigé par Cyril Colin, chargé de développement à la Fédération de pêche.

Après 11 mois d'assec et des démarches administratives assez longues, différents travaux ont été réalisés :

- Broyage des végétaux avant la réalisation des travaux,
- Désenvasement de la moitié du bief et du fond de l'étang,
- Reprofilage des berges,
- Enrochement de fortifications des berges,
- Réparation et comblement du système de surverse,
- Réparation de la passerelle en queue d'étang,
- Coupe et élagage d'arbres au niveau d'un fil électrique à l'entrée de l'étang.

Le coût total des travaux s'élève à 30 012 € financé en intégralité par la Fédération de Pêche.

Responsable : Cyril Colin

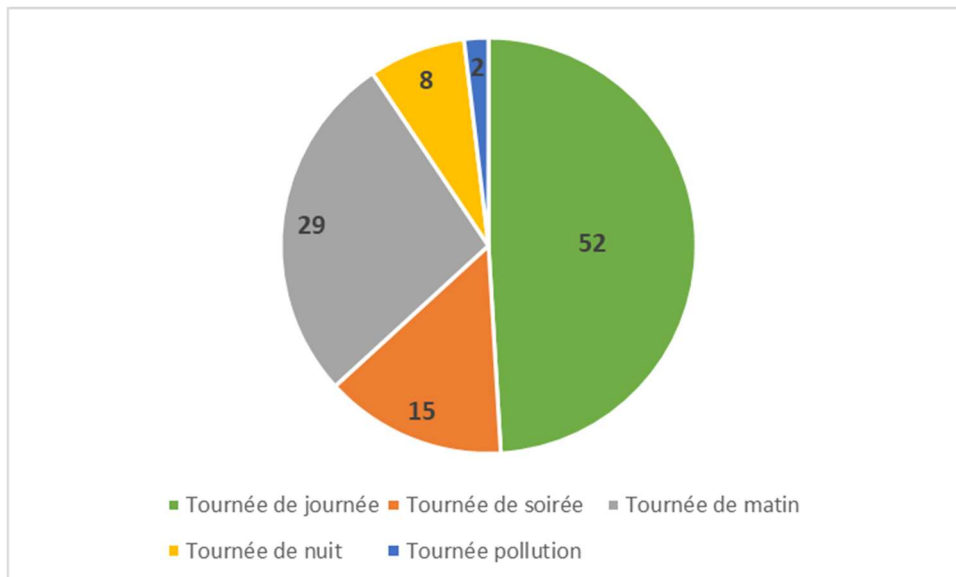
---

## SURVEILLANCE DES PÊCHEURS ET DES MILIEUX AQUATIQUES

---

### Action contre les infractions au titre de la police de la pêche et de l'eau

Lors de cette année, les 7 salariés assermentés de la Fédération ont pu réaliser 106 opérations de surveillance et de contrôle des pêcheurs. N'est pas comptabilisé, dans le graphique ci-dessous, l'ensemble des contrôles effectués par les 60 gardes pêche particuliers des AAPPMA.



Cette année encore, une grosse opération de contrôle des pêcheurs la nuit, en collaboration avec la Gendarmerie de Saône-et-Loire (Communauté de brigade de Saint-Germain-du-Plain qui dépend de la compagnie de gendarmerie départementale de Chalon-sur-Saône), la Brigade fluviale de Gendarmerie de Saint-Jean-de-Losne, l'Office Français de la Biodiversité et les gardes pêche particuliers des AAPPMA de Saint-Ambreuil et de Chalon-sur-Saône a été réalisée.

Bilan de ces contrôles de nuit :

→ Plus de 121 pêcheurs contrôlés de nuit,

→ 37 pêcheurs verbalisés (14 Français et 23 étrangers), pour un total de 61 infractions : pêche sans carte, pêche pendant les heures d'interdiction (pêche aux vifs, pêche à l'asticots et aux vers, pêche hors secteur de nuit), pêche avec un nombre de canne supérieur au maximum autorisé, détention de carpes et autres poissons en bourriche ou sac de conservation de nuit.

Une opération de contrôle de nuit en collaboration avec la Brigade fluviale de Gendarmerie de Saint-Jean-de-Losne et une autre avec la Fédération de pêche de l'Ain ont également été effectuées en 2024. Elles ont permis d'aider la Fédération à réaliser des tournées de contrôle des pêcheurs la nuit, sur des secteurs où il n'y pas ou peu de gardes pêche particuliers des AAPPMA.

Bilan de ces contrôles de nuit :

→ Plus de 26 pêcheurs contrôlés de nuit,

→ 10 pêcheurs verbalisés (7 Français et 3 étrangers), pour un total de 11 infractions : pêche sans carte, pêche pendant les heures d'interdictions (pêche aux vifs, pêche à l'asticots et aux vers, pêche hors secteur de nuit), pêche avec un nombre de canne supérieur au maximum autorisé, détention de carpes et autres poissons en bourriche ou sac de conservation de nuit.



Sur l'ensemble des contrôles effectués dans le département, 50 infractions ont fait l'objet de procès-verbaux, rédigés par les agents de la Fédération. 46 procès-verbaux ont été également rédigés par les Brigades de Gendarmerie ou l'Office Français de la Biodiversité en compagnie des agents de la Fédération. Il y a eu au total 96 procédures pour l'année 2024.

2 journées d'action au titre de la police de l'eau ont été réalisées par le personnel de la Fédération. Ces journées consistent à de la surveillance, la rédaction de rapports de constatation ou un apport des connaissances du terrain et du milieu piscicole auprès de l'Office Français de la Biodiversité.

Responsable : Cyril Colin

### Soutien et formation des gardes pêche particuliers des AAPPMA

En 2024, il y a eu moins de soutien auprès des gardes pêche particuliers des AAPPMA. Au total 15 journées ont été réalisées avec eux et les agents de la Fédération réparties de la manière suivante :

- 10 opérations de jour (contrôle, formation, application vigipêche, ...),
- 1 opérations de contrôle en soirée,
- 4 opérations de contrôle la nuit.

Au total, ce sont 115 procédures qui ont été rédigées par les gardes pêche particuliers des AAPPMA en 2024. Toutes ces procédures ont été préalablement vérifiées par les agents de la Fédération avant leurs transmissions aux différents organismes concernés.

Trois journées concernant la mise à jour de la réglementation pêche ont été proposées aux Gardes Pêche Particuliers du département de Saône-et-Loire. Elles ont été effectuées à Digoin, Blanzay et Mâcon. 26 personnes ont suivi cette mise à jour. Elles ont permis :

- De réaliser un test des connaissances de la réglementation pêche,
- De faire une mise jour de la réglementation pêche et également de faire un point sur les problématiques rencontrées par les Gardes Pêche Particuliers des AAPPMA lors de leurs sorties,
- De rédiger un Procès-Verbal,
- Et de faire une mise en situation de contrôle de pêche.

Une formation initiale des Gardes Pêche Particuliers (Module 1 et 3) sur deux jours a été réalisée pour la mise en place de 6 nouveaux gardes pêche particuliers dont 3 pour des AAPPMA de notre département.

Responsables : Thomas Breton et Cyril Colin

## INFRACTIONS PÊCHE RELEVÉES AYANT ENTRAÎNÉ LA REDACTION DE PROCÈS VERBAUX

	Agent de développement de la Fédération	Agents de la Fédération + Gardes Pêche Particuliers d'AAPPMA	Gendarmerie Nationale + Agents de la Fédération	Agents OFB + Agents de la Fédération	Gardes Pêche Particuliers d'AAPPMA	nombre total
Violation d'une interdiction ou manquement à une obligation édictée par décret ou arrêté de police pour assurer la tranquillité, la sécurité ou la salubrité publique					6	6
Pêche en eau douce sans la permission du titulaire du droit de pêche	4					4
Pêche en eau douce à la ligne dans une réserve temporaire de pêche	6				20	26
Pêche de nuit de poisson d'eau douce n'ayant pas la taille réglementaire		1				1
Pêche en eau douce, la nuit, avec filet, engin ou instrument de pêche prohibés		1			4	5
Pêche, de nuit, en eau douce avec un nombre d'engins ou d'instruments supérieur au maximum autorisé			1		1	2
Pêche en eau douce pendant les heures d'interdiction		14	20	5	24	63
Pêche d'un nombre de salmonidés supérieur à celui autorisé	1				4	5
Pêche en eau douce, à l'aide de procédé ou mode de pêche prohibé	1				5	6
Pêche en eau douce avec un nombre d'engins ou d'instruments supérieurs au maximum autorisé	1	1			5	7
Pêche en eau douce avec filet, engin ou instrument de pêche prohibé	2					2
Pêche en eau douce où le droit de pêche appartient à l'état avec plusieurs lignes	2					2
Pêche sans faire partie d'une A.A.P.P.M.A. et sans avoir acquitté la CPMA	12	2	4	1	34	53
Pêche en eau douce avec filet et engin à partir d'écluse ou de barrage sur une distance de 200 mètres	1					1
Maintien en captivité, la nuit, de carpe capturée par un pêcheur amateur aux lignes					4	4
Non-respect d'un arrêté préfectoral ordonnant la remise à l'eau immédiate du poisson capturé en eau douce		1	15		8	24
	<b>30</b>	<b>20</b>	<b>40</b>	<b>6</b>	<b>115</b>	<b>211</b>

## SUITE DONNÉE AUX PROCÈS-VERBAUX

	Règlement amiable accepté	Proposition amiable non acceptée	Classement sans suite (non conforme, erreur adresse)	Traitement du Procès Verbal au civil en cours	Procédure pénale en attente	nombre total
Violation d'une interdiction ou manquement à une obligation édictée par décret ou arrêté de police pour assurer la tranquillité, la sécurité ou la salubrité publique	3	1	2			6
Pêche en eau douce sans la permission du titulaire du droit de pêche	4					4
Pêche en eau douce à la ligne dans une réserve temporaire de pêche	13	1	8	1	3	26
Pêche de nuit de poisson d'eau douce n'ayant pas la taille réglementaire				1		1
Pêche en eau douce, la nuit, avec filet, engin ou instrument de pêche prohibés	5					5
Pêche, de nuit, en eau douce avec un nombre d'engins ou d'instruments supérieur au maximum autorisé	2					2
Pêche en eau douce pendant les heures d'interdiction	56		1	5	1	63
Pêche d'un nombre de salmonidés supérieur à celui autorisé	3			2		5
Pêche en eau douce, à l'aide de procédé ou mode de pêche prohibé	3	1	1	1		6
Pêche en eau douce avec un nombre d'engins ou d'instruments supérieurs au maximum autorisé	5		1		1	7
Pêche en eau douce avec filet, engin ou instrument de pêche prohibé			1		1	2
Pêche en eau douce ou le droit de pêche appartient à l'état avec plusieurs lignes	0			2		2
Pêche sans faire partie d'une A.A.P.P.M.A. et sans avoir acquitté la CPMA	23	8	13	9		53
Pêche en eau douce avec filet et engin à partir d'écluse ou de barrage sur une distance de 200 mètres			1			1
Maintien en captivité, la nuit, de carpe capturée par un pêcheur amateur aux lignes	4					4
Non-respect d'un arrêté préfectoral ordonnant la remise à l'eau immédiate du poisson capturé en eau douce	23		1			24
	144	11	29	21	6	211

Suite à décision du Conseil d'Administration de la Fédération, lorsqu'un Procès-Verbal est dressé par un Garde Pêche Particulier d'AAPPMA, la Fédération reverse 40 % de la somme réglée par le contrevenant. Aussi, pour 2024, 5 232 € ont été reversés aux AAPPMA concernées (27 PV sont encore en cours de traitement).

---

## ACTIVITE TECHNIQUE

---

### LES ÉTUDES PISCICOLES

#### Suivis 2024 de la reproduction du brochet en Saône-et-Loire



*Pêche électrique au bras mort du Petit Fleury – Fleuve Loire, commune de Bourbon-Lancy*



*Juvénile de brochet*

La Fédération réalise chaque année un suivi de la reproduction du brochet au sein de diverses zones humides annexes des cours d'eau de Saône-et-Loire. Ce suivi est réalisé à la fois sur des frayères aménagées et sur des frayères naturelles. Il consiste, à la fin du printemps, en un inventaire par pêche électrique des juvéniles de brochet dans les frayères.

En 2024, ces inventaires ont été réalisés sur 28 zones humides. La saison de reproduction a été marquée par des débits importants qui ont permis sur la plupart des sites toutes les étapes de la reproduction du brochet : migration des géniteurs vers les frayères, ponte, éclosion et développement des premiers stades, migration des juvéniles vers les cours d'eau. Cette situation hydrologique a été exceptionnelle.

Dans le bassin de la Saône, des juvéniles de brochet ont été observés sur 5 des 19 zones humides étudiées. Ce chiffre assez faible, au vu des conditions hydrologiques de l'année, est à mettre en relation avec l'état dégradé de la population de brochet de la Saône. A noter les bons résultats obtenus sur la frayère du port d'Ormes où la densité de juvéniles n'a jamais été aussi importante depuis plus de 10 ans.

Sur l'Arroux, des juvéniles ont été observés sur 3 des 6 zones humides inventoriées. A noter les fortes densités obtenues sur les frayères des Chaintrés à Etang-sur-Arroux. Sur la Loire, les résultats ont été assez bons avec des juvéniles observés sur 2 des 3 sites inventoriés.

De manière générale, les résultats 2024 sont à relativiser car les juvéniles de brochet ont eu, dans de nombreux cas, la possibilité de migrer vers les cours d'eau avant la date de l'inventaire. Malgré tout, les résultats semblent montrer une absence de reproduction surtout là où les populations de brochet sont les plus dégradées (Saône et son affluent la Seille).

Cours d'eau	Nom du site	Commune	Date	Nombre de juvéniles	Densité en indiv./1000 m <sup>2</sup>
Saône	Bief du Triot	Ecuelles	15/5		
	Zone humide du Pâquier des Bordes	Les Bordes	15/5		
	Lône du Breuil	Gergy	16/5		
	Lône de Teppe Turenne	St-Loup-de-Varennes	16/5		
	Lône d'Uchizy	Uchizy / farges-les-Mâcon	17/5	1	1,9
	Zone humide du Pâquier de Gigny	Gigny-sur-Saône	21/5		
	La Siarde	Gigny-sur-Saône	22/5		
	Mare du Gouas	Gigny-sur-Saône	22/5		
	Mares de St-Germain	St-Germain-du-Plain	22/5		
	Frayère du Port d'Ormes	Ormes	21/5	17	60,7
Grosne	Frayère du moulin de Laheue	Lalheue	21/6	1	3,6
	Frayère du Grand Recard	Marnay	21/6		
	Bras mort de Chassignolles	Bonnay / Malay	23/5		
	Bras mort du Buisson de Pras	Sigy-le-Châtel	23/5		
	Bief de la Prairie	Sailly	23/5		
Seille	Zone humide du Pont de la Barque	Louhans	14/5	6	21,4
	Bief de Bourgchateau	Louhans	14/5		
	Bief Colas	Jouvençon	16/5		
	Zone humide du Prés des Saules	Cuisery	14/5	3	10,7
Loire	La Ganche	Vitry-sur-Loire	10/6	3	10,7
	Le Petit Fleury aval	Bourbon-Lancy	10/6	4	14,3
	Le Petit Fleury amont	Bourbon-Lancy	10/6		
Arroux	Bras mort de Chambon	Autun	6/5	2	7,1
	Bras mort de la Locaterie	Autun	6/5		
	Zone humide des Petits Lancerons	Laizy	13/5		
	Zone humide du Guilloury	Autun / Monthelon	6/5		
	Baisse des Chaintrés amont	Etang-sur-Arroux	6/5	266	24,2
	Baisse des Chaintrés aval	Etang-sur-Arroux	6/5	97	171,7

Liste des zones humides inventoriées en 2024 et quantités de juvéniles observés (en jaune : densité faible ; en vert : densité moyenne ; en bleu : densité forte)

Le rapport 2024 est en cours de rédaction. Il sera disponible sur la page internet suivante (où se trouvent aussi les rapports relatifs aux suivis précédents) : <https://www.peche-saone-et-loire.fr/gestion-des-milieux/etude/etude-piscicole-et-astacicole/suivi-departemental-de-la-reproduction-du-brochet/>

Responsable : Julien Maupoux

Financement : Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée & Corse (50 %), FNPF (25 %), FDAAPPMA 71 (25%)

AAPPMA concernées : Autun, Bourbon-Lancy, Chalon-sur-Saône, Charnay-lès-Chalon, Cuisery, Etang-sur-Arroux, Gergy, Louhans, Ormes, Saint-Ambreuil, Saint-Germain-du-Plain, Salornay-sur-Guye, Tournus, Verdun-sur-le-Doubs

## Participation au projet Biodiver'Saône (CNRS)



*La lône d'Uchizy*

Un projet de recherche visant à analyser le rôle de l'hétérogénéité des habitats de la Saône dans la biodiversité piscicole et à mesurer l'efficacité des projets de restauration dans le maintien des espèces piscicoles locales, par l'analyse de la dynamique spatio-temporelle des espèces piscicoles a été lancé en 2024 par le CNRS.

La Fédération a participé à ce projet de recherche par la mise en œuvre d'inventaires piscicoles sur la Saône sur 2 stations (à Ecuelles et à Uchizy) et sur 5 lônes réparties le long de la Saône (bief du Triot à Ecuelles, Lône du Pâquier des Bordes aux Bordes, lône du Breuil à Gergy, zone humide de Tepe-Turenne à St-Loup-de-Varennes et lône d'Uchizy à Uchizy).

Ce travail a abouti à la rédaction d'un premier article scientifique soumis à la revue « Science of The Total Environment (IF. 8.2) » : « *Effects of lateral hydrological connectivity on the taxonomic and functional structure of fish communities in Saône River floodplains (France): implications for non-native species distribution* ». D'autres articles scientifiques seront rédigés dans le cadre de ce projet.

Responsable : Julien Maupoux

Financement : CNRS (100 %)

AAPPMA concernées : Chalon-sur-Saône, Charnay-lès-Chalon, Gergy, Tournus, Verdun-sur-le-Doubs

## Etude de la température de l'eau au cours de l'été 2023 sur deux affluents de la Guye : la Gande et le Brennon



*Le Brennon, un cours d'eau qui se réchauffe l'été, notamment en raison de l'absence de ripisylve*

Parmi toutes les altérations qui affectent la qualité écologique des rivières de Saône-et-Loire, l'altération du métabolisme thermique des cours d'eau est une des problématiques importantes affectant le bon déroulement du cycle écologique de certaines espèces de poissons telles que la truite commune et certaines de ses espèces accompagnatrices (chabot, lamproie de Planer, ...). Dans un contexte de réchauffement climatique, les suivis thermiques estivaux des rivières permettent de mieux appréhender les modifications des régimes thermiques des milieux aquatiques et les conséquences qui en découleront pour les espèces piscicoles. Ils peuvent aussi permettre d'anticiper en prévoyant quelques actions de restauration ou de gestion qui pourraient permettre de limiter le réchauffement des eaux.

Dans le cadre du Contrat de rivière Grosne, 2 petits cours d'eau, le Brennon et la Gande, peu étudiés jusque-là, ont fait l'objet d'un suivi thermique estival au cours de l'été en vue de proposer des actions de restaurations pertinentes.

33 sondes de mesure de la température de l'eau ont ainsi été disposées sur ces deux cours d'eau et leurs principaux affluents, au cours de l'été 2023, afin d'estimer si le métabolisme thermique estival des ruisseaux et rivières du bassin pouvait être limitant pour le développement des populations piscicoles.

Dans le contexte d'un été 2023 chaud, se classant au 6ème rang des étés les plus chauds depuis 1947 en Bourgogne - Franche-Comté, aucune rivière de ces bassins versants n'a conservé des eaux fraîches. Si ce résultat est en partie lié aux conditions météorologiques, il apparaît clairement que certaines altérations d'origine anthropiques contribuent largement aux températures excessives observées dans ces cours d'eau : la dégradation de la ripisylve sur la totalité des cours d'eau étudiés (entre 40 % et 90 % du linéaire des cours d'eau étudiés ont une ripisylve absente ou clairsemée) et l'impact des plans d'eau implantés sur cours d'eau (5 identifiés sur le bassin de la Gande).

Dans ces conditions, les espèces piscicoles les plus sensibles ne peuvent survivre ou sont très menacées : la truite fario et chabot sont ainsi les plus impactées et dans une moindre mesure le vairon et le spirilin.

Agir sur les pressions identifiées permettrait d'améliorer le fonctionnement écologique des rivières du bassin et garantirait le maintien d'un bon état écologique malgré la hausse des températures de l'air. La mise en œuvre par l'EPAGE Grosne d'un programme de restauration de la ripisylve est ainsi essentielle, tout comme la mise en œuvre d'actions visant à limiter l'impact thermique des plans d'eau. Dans le bassin de la Gande, il a donc été proposé de restaurer la ripisylve sur des ruisseaux de tête de bassin fréquentés par l'écrevisse à pattes blanches sur un linéaire de 10 km environ et de mettre en œuvre des actions visant à limiter l'impact thermique de 5 plans d'eau. Sur le bassin du Brennon, il est proposé de restaurer l'ensemble des tronçons de tête de bassin où la ripisylve est dégradée, ce qui représente un linéaire de 9,5 km.

Le rapport d'étude finalisé en 2024 est disponible sur le site internet de la Fédération : <https://www.peche-saone-et-loire.fr/gestion-des-milieux/etude/etude-piscicole-et-astacicole/metabolisme-thermique-des-rivieres-des-bassins-de-la-gande-et-du-brennon-au-cours-de-lete-2023/>

Responsable : Julien Maupoux

Financement : Agence de l'Eau Rhône Méditerranée & Corse (50 %), FNPF (25 %), FDAAPPMA 71 (25%)

AAPPMA concernée : Salornay-sur-Guye

## Suivi thermique de deux petits affluents de la Saône vers Sennecey-le-Grand : le Bief de Merdery et le ruisseau de Sennecey

Parmi toutes les altérations qui affectent la qualité écologique des rivières de Saône-et-Loire, l'altération du métabolisme thermique des cours d'eau est une des problématiques importantes affectant le bon déroulement du cycle écologique des espèces de poissons. Dans un contexte de réchauffement climatique, les suivis thermiques estivaux des rivières permettent de mieux appréhender les modifications des régimes thermiques des milieux aquatiques et les conséquences qui en découleront pour les espèces piscicoles. Ils peuvent aussi permettre d'anticiper en prévoyant quelques actions de restauration ou de gestion, ce qui pourraient permettre de limiter le réchauffement des eaux.

Dans le cadre de la mise en œuvre d'une démarche de gestion concertée de 2 petits affluents rive gauche de la Saône s'écoulant à proximité de Sennecey-le-Grand, le Bief de Merdery et le ruisseau de Sennecey, la Fédération de pêche a mis en place un suivi thermique de ces cours d'eau au cours de l'été et de l'automne 2024.

Ce suivi vient en complément d'autres mesures réalisées par un bureau d'études en vue de proposer des actions de restaurations pertinentes à mettre en place pour restaurer ces cours d'eau très dégradés.

Le compte-rendu relatif à ce suivi est en cours de rédaction.

Responsable : Julien Maupoux

Financement : Agence de l'Eau Rhône Méditerranée & Corse (50 %), FDAAPPMA 71 (50 %)

AAPPMA concernée : Ormes

## Suivi piscicole du bassin de la Dheune en amont de Chagny



*Inventaire piscicole par pêche électrique dans la Vielle*

La Fédération a réalisé un état des lieux des peuplements piscicoles des cours d'eau du bassin de la Dheune en amont de la commune de Chagny pour le compte du Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin Versant de la Dheune. L'objectif de ce travail était d'apporter au Syndicat des éléments de connaissances complémentaires pour les cours d'eau de la Dheune amont et ses affluents (le Foulot, la Vielle et la Cosanne).

L'étude des peuplements piscicoles des rivières du bassin versant amont de la Dheune a montré des peuplements piscicoles « perturbés » à « dégradés » suivant les secteurs.

Les espèces sensibles bio-indicatrices étaient absentes (lote, lamproie de planer) ou trop faiblement représentées (truite, chabot, barbeau). *A contrario*, les espèces tolérantes et ubiquistes (chevesne, goujon) dominaient les peuplements piscicoles.

La composition des peuplements piscicoles des rivières du bassin amont de la Dheune témoignait donc d'un état écologique plutôt « moyen » à « médiocre » en 2023.

Des actions pourraient être entreprises pour améliorer la situation, en agissant avec stratégie et en privilégiant les rivières où les espèces patrimoniales les plus sensibles subsistent encore.

Ainsi, les futures actions du contrat de rivière devraient privilégier le maintien et l'amélioration des populations de truites encore existantes sur la Vielle et la Cosanne.

Le rapport d'étude est disponible sur le site internet de la Fédération : <https://www.pecche-saone-et-loire.fr/gestion-des-milieus/etude/etude-piscicole-et-astacicole/etude-piscicole-des-rivieres-du-bassin-de-la-dheune-2023/>

Responsables : Camille Marcon, Rémy Chassignol

Financement : Agence de l'Eau Rhône Méditerranée & Corse (50 %), FNPF (32 %), FDAAPPMA 71 (18 %)

AAPPMA concernée : Ecuisses, Saint-Bérain-sur-Dheune, Saint-Léger-sur-Dheune, Dennevy, Chagny.

## Suivi piscicole du bassin de la Somme

Le bassin de la Somme n'avait jamais fait l'objet de démarche de gestion intégrée de l'eau. Dans le cadre du lancement du Contrat Territorial Arroux Morvan Somme, il est apparu nécessaire de réaliser un état des lieux des peuplements piscicoles des cours d'eau du bassin. Cette étude a permis d'affiner le diagnostic de l'état des cours de ce bassin et de contribuer à la définition d'objectifs de restauration cohérents.

Des inventaires piscicoles par pêche électrique ont été réalisés en septembre 2023 le long de la Somme, de la Valence, du ruisseau de Saint-Siacre et du ruisseau de Barnaud.

L'étude des peuplements piscicoles des rivières du bassin de la Somme a montré des peuplements piscicoles « perturbés » à « dégradés » suivant les secteurs.

Les espèces sensibles bio-indicatrices étaient absentes en 2023 (truite et anguille) ou trop faiblement représentées (chabot, lote, barbeau, brochet). *A contrario* les espèces tolérantes et ubiquistes (chevesne, goujon, spirilin) dominaient largement les peuplements piscicoles.

Cependant, les espèces accompagnatrices de la truite (chabot, vairon, loche franche, lamproie de Planer) étaient bien représentées sur les affluents.

Des données thermiques sur plusieurs années seraient à acquérir afin de comprendre la répartition des espèces sensibles dans le bassin.

La composition des peuplements piscicoles des rivières du bassin de la Somme témoignait donc d'un état écologique plutôt « moyen » à « médiocre » en 2023.

Des actions pourraient être entreprises pour améliorer la situation, en agissant avec stratégie et en privilégiant les rivières où les espèces patrimoniales les plus sensibles subsistent encore.

Ainsi, les futures actions devraient privilégier le maintien des espèces bio-indicatrices (souvent d'eau froide), sensibles à la qualité de l'eau et de son habitat. Les actions entreprises en la faveur de ces espèces sensibles pourraient permettre de lutter contre le réchauffement climatique et d'envisager l'atteinte du bon état écologique.

Le rapport d'étude est disponible sur le site internet de la Fédération : <https://www.peche-saone-et-loire.fr/gestion-des-milieus/etude/etude-piscicole-et-astacicole/etude-piscicole-du-bassin-de-la-somme/>

Responsable : Camille Marcon

Financement : Agence de l'Eau Rhône Méditerranée & Corse (50 %), FNPF (33 %), FDAAPPMA 71 (17%)

AAPPMA concernée : Bourbon-Lancy

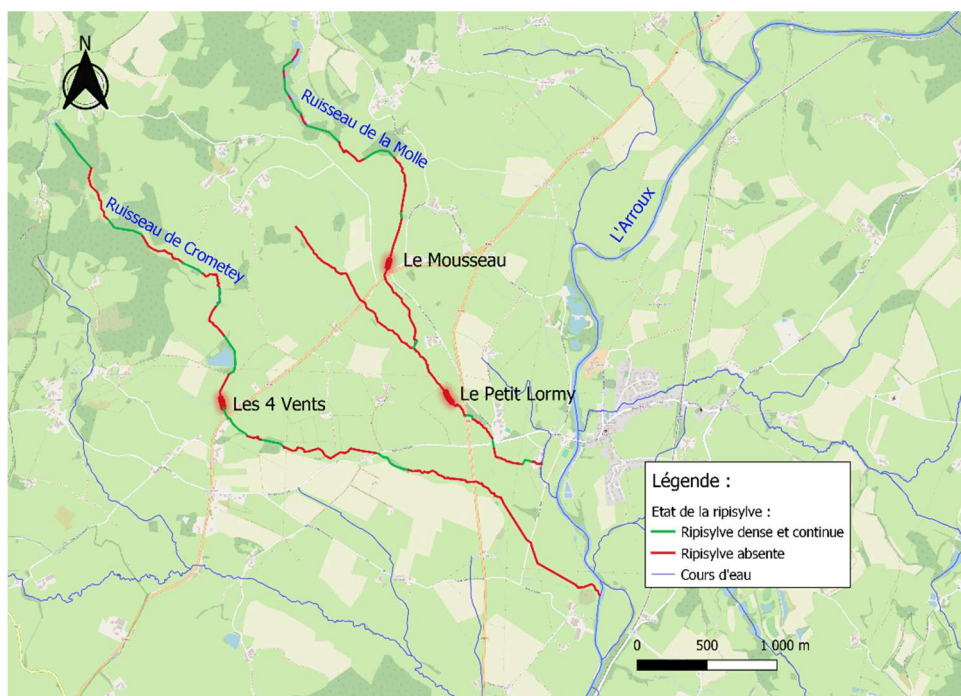
### Pêches d'inventaire avant travaux (mise en défens) sur les petits affluents de l'Arroux à Laizy

Des pêches d'inventaires sur deux affluents de l'Arroux à Laizy ont été réalisées par la Fédération pour un suivi avant travaux du Contrat Territorial Morvan Arroux Somme (2022-2027) du Syndicat Mixte des bassin de l'Arroux et de la Somme. Les travaux consistaient principalement à installer des clôtures pour éviter que les vaches piétinent dans le cours d'eau.

Trois stations ont été retenues et ont permis de faire un état initial de la qualité des peuplements piscicoles avant travaux.

L'étude des peuplements piscicoles de ces petits affluents a montré des peuplements piscicoles « très dégradés » en 2024.

Les espèces sensibles bio-indicatrices étaient absentes en 2024 (truite et chabot). A *contrario* les espèces tolérantes et ubiquistes (chevesne, goujon) dominaient largement les peuplements piscicoles.



*Localisation des stations de pêche d'inventaire et état de la ripisylve.*

Cependant, des espèces accompagnatrices de la truite (vairon, loche franche, lamproie de Planer) ont été retrouvées avec de faibles effectifs dans la station du Petit Lormy et des 4 Vents. La présence de ces espèces pourrait permettre à terme la recolonisation en grand nombre de ces espèces sur ces 2 cours d'eau.

Des données thermiques sur plusieurs années seraient à acquérir afin de comprendre la répartition des espèces sensibles dans le bassin. Actuellement, ces cours d'eau ne profitent d'aucune ripisylve pour les protéger des impacts directs du soleil sur le réchauffement des eaux (avec un déficit qui s'élève entre 69 % et 73 %).

Les travaux (pose de clôtures) auront pour but d'empêcher le piétinement des bovins, mais également de favoriser la repousse spontanée d'arbres en bord de ruisseau.

Une nouvelle campagne de pêche d'inventaire serait à programmer dans 3 ans afin de pouvoir constater un gain écologique dans ces ruisseaux.

Le rapport d'étude est disponible sur le site internet de la Fédération : <https://www.peche-saone-et-loire.fr/gestion-des-milieux/etude/etude-piscicole-et-astacicole/compte-rendu-de-3-peches-de-petits-affluents-de-larroux-a-laizy-2024/>

Responsable : Camille Marcon

Financement : FDAAPPMA 71 (100 %)

AAPPMA concernée : Etang-sur-Arroux

## **Compte rendu des pêches de la Grosne à St-Pierre-le-Vieux et St-Léger-sous-la-Bussière**

La Fédération a procédé à 3 pêches d'inventaire dans la Grosne à St-Léger-sous-la-Bussière et à St-Pierre-le-Vieux. Ces stations sont situées à proximité de la zone de pollution constatée en 2023, qui avait engendré une forte mortalité de poissons.

L'étude des peuplements piscicoles de la Grosne a montré des peuplements piscicoles « perturbés » à « dégradés ». Ces résultats peuvent s'expliquer par le phénomène de réchauffement climatique global subi par les cours d'eau depuis plusieurs années. Ceci est également amplifié par le manque de ripisylve (arbres au bord de l'eau qui favorisent des zones d'ombres pour le cours d'eau) sur le bassin de la Grosne en amont de St-Pierre-le-Vieux. Pour les stations de St-Léger-sous-la-Bussière, la pollution de 2023 a également eu un gros impact sur les densités de poissons de la Grosne.

En 2024, les truites se font très rares. Depuis les années 1990, il a été observé une forte diminution des espèces sensibles (appréciant les eaux claires, froides et courantes) comme la truite, le chabot et la lamproie de Planer principalement. Alors qu'une augmentation des espèces tolérantes au réchauffement des eaux est observée, comme le spirin, le chevesne et le goujon.

Les résultats de ces pêches sont consultables sur le site internet de la Fédération dans le recueil annuel des inventaires piscicoles : <https://www.peche-saone-et-loire.fr/wp-content/uploads/2024/12/Recueil-P%C3%AAche-2024-FD71.pdf>

Responsable : Camille Marcon

Financement : FDAAPPMA 71 (100 %)

AAPPMA concernée : Tramayes

## Prospection des populations d'écrevisses à pattes blanches dans la zone Natura 2000 du Pont du Roi

L'écrevisse à pattes blanches, *Austropotamobius pallipes* (APP), est la seule écrevisse autochtone des cours d'eau de Saône-et-Loire. Cette espèce a cependant connu une très forte régression de ses effectifs en raison d'une sensibilité très forte aux dégradations physiques des cours d'eau, aux pollutions et aux agents pathogènes des autres espèces d'écrevisses.

Des inventaires astacicoles réalisés en 2007 et 2013 avaient permis de recenser la présence de l'écrevisse à pattes blanches sur un affluent du ruisseau du Pont du Roi. Ces dernières années, le cours d'eau a subi des épisodes de sécheresses successifs intenses, et il semblait judicieux de refaire un inventaire pour confirmer (ou infirmer) la présence de cette population en 2024.

Le Grand Autunois Morvan, organisme en charge du site NATURA 2000 « Vallon de Canada et barrage du Pont du Roi » a donc missionné la Fédération de pêche pour réaliser de nouveaux inventaires en 2024. Ces inventaires ont permis d'identifier des secteurs du ruisseau où l'écrevisse à pattes blanches était encore présente. Le nombre d'individus et le linéaire colonisé sont cependant très faibles et indiquent que cette population est menacée par les assècs répétés. Ainsi, il serait intéressant d'identifier les pressions existantes qui influent sur le régime hydrologique du cours d'eau.

Responsable : Camille Marcon

Financement : Grand Autunois Morvan (100 %)

AAPPMA concernée : Epinac

## Etude des populations de poissons carnassiers de certains grands milieux du département de Saône-et-Loire

Une partie importante du domaine piscicole géré par la Fédération de Pêche de Saône-et-Loire est constituée de grandes rivières (Saône, Seille, Loire) et par de grands plans d'eau (Lacs du bassin minier). Ces grands écosystèmes aquatiques sont très prisés des pêcheurs de poissons carnassiers. Alors que ce sont les milieux les plus fréquentés par nos pêcheurs, ce sont aussi les milieux pour lesquels les peuplements piscicoles sont les moins bien connus. Les procédés d'échantillonnage de « type pêche électrique » ou pêche au filet que nous pouvons mettre en œuvre en grands milieux sont toujours très ponctuels et pas forcément très efficaces.

Afin de mieux connaître les populations de poisson carnassiers, des carnets de captures ont donc été mis en place.

Dans la continuité des premières enquêtes captures engagées lors de l'année 2019, avec à l'époque un groupe d'une dizaine de pêcheurs de poissons carnassiers de la Seille, la Fédération a élargi ce travail d'étude en proposant un suivi des captures des espèces piscicoles carnassières de certains grands milieux du département de Saône-et-Loire parmi lesquels on peut citer :

- La Seille, la Saône, La Loire et l'Arroux,
- Les lacs du bassin minier et tout principalement le lac de Torcy Neuf, Montaubry, Etang-Berthaud, lac de Saint Amédée et de Torcy Vieux.



Pour ce faire, la Fédération a fait appel aux pêcheurs de poissons carnassiers du département, qui, au moyen d'un site internet dédié, peuvent consigner leurs résultats de pêche.

Le site est accessible à l'adresse suivante : [www.fishcapture.fr](http://www.fishcapture.fr). En service, depuis le printemps 2021, 384 pêcheurs-enquêteurs sont actuellement inscrits sur le site

En 2024, 977 sorties de pêches ont été renseignées pour un total de poissons carnassiers capturés de 2 648 individus. Les informations récoltées en 2024 sont en cours de traitement, mais les résultats de l'année 2023 sont consultables dans les liens ci-dessous :

Sur la Saône : (synthèse 2021 à 2023) : [https://www.peche-saone-et-loire.fr/wp-content/uploads/2024/04/1\\_Resultats\\_Saone\\_fishcapture\\_2023.pdf](https://www.peche-saone-et-loire.fr/wp-content/uploads/2024/04/1_Resultats_Saone_fishcapture_2023.pdf)

Sur la Seille : (synthèse 2021 à 2023) : [https://www.peche-saone-et-loire.fr/wp-content/uploads/2024/04/1\\_Resultats\\_Saone\\_fishcapture\\_2023.pdf](https://www.peche-saone-et-loire.fr/wp-content/uploads/2024/04/1_Resultats_Saone_fishcapture_2023.pdf)

Sur la Loire : synthèse 2024) [https://www.peche-saone-et-loire.fr/wp-content/uploads/2024/11/1\\_Resultats\\_Loire\\_fishcapture\\_2024\\_10\\_15.pdf](https://www.peche-saone-et-loire.fr/wp-content/uploads/2024/11/1_Resultats_Loire_fishcapture_2024_10_15.pdf)

Responsable : Rémy Chassignol

Financement : FDAAPPMA 71 (100 %)

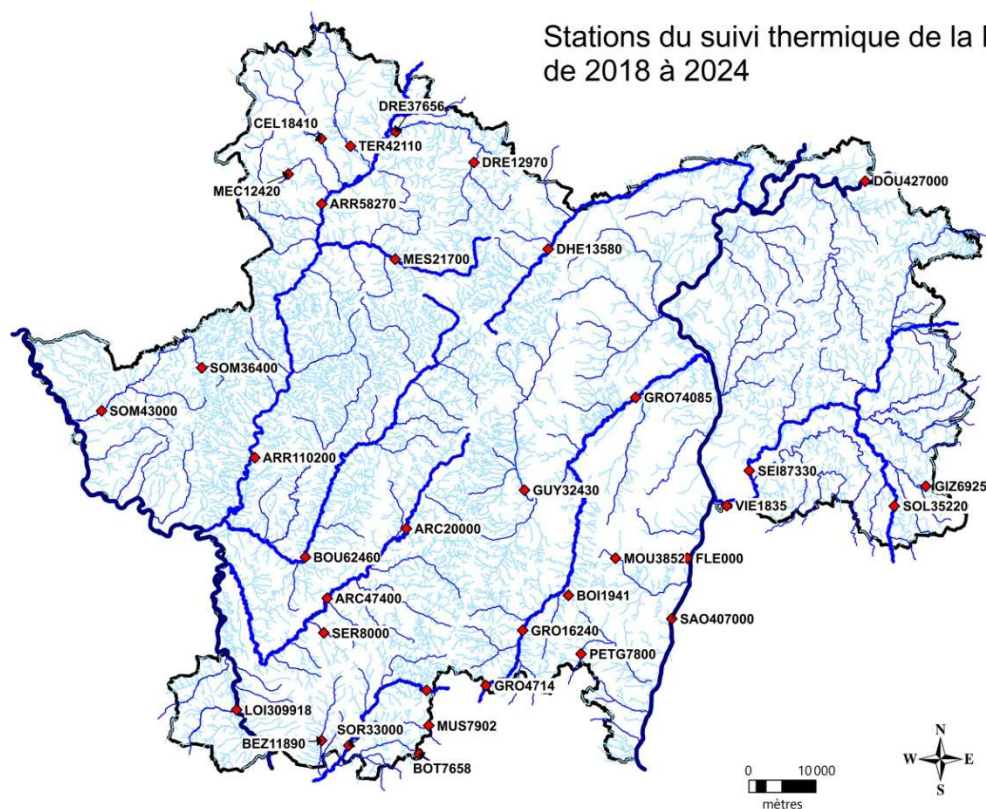
## Réseau de suivi thermique des rivières du département

Le réchauffement climatique terrestre est un fait qu'il est aujourd'hui difficile de contester.

Ce réchauffement a des conséquences sur la température des rivières du département de Saône-et-Loire. Ces conséquences se répercutent sur les populations de poissons, car la température est le premier élément qui explique la répartition des espèces piscicoles.

Depuis l'année 2018, la Fédération a mis en place un réseau de suivi thermique permanent à l'échelle du département. A ce jour 36 stations sont équipées d'un enregistreur thermique. La température des cours d'eau est prise toutes les heures. Ce réseau s'étend d'année en année.

Hormis l'analyse de grande tendance statistique, ces données de température nous permettent par exemple de mieux préciser les périodes de frai et de mieux appréhender les périodes de canicules qui sont fortement pénalisantes pour certaines espèces piscicoles (brochet, truite, ...).



*Localisation des stations de mesure de la température de l'eau*

Le rapport de synthèse de la thermie des cours d'eau du département pour l'année 2024 est actuellement en phase de rédaction. Il sera publié dans le courant du printemps 2025.

Responsable : Rémy Chassignol

Financement : Agence de l'eau Rhône Méditerranée et Corse (50 %), FDAAPPMA 71 (50 %)

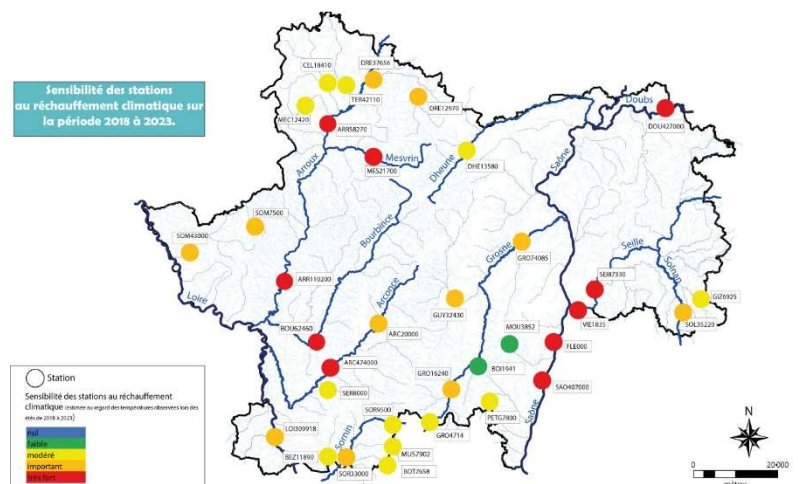
## Effet du réchauffement climatique sur la température estivale et les populations piscicoles des rivières et plans d'eau

Grace au réseau de suivi thermique mise en place par la Fédération, une étude des effets du réchauffement climatique sur la température des eaux des rivières en période estivale sur la période 2018 -2023 a pu être rédigée.

Les résultats témoignent malheureusement un réchauffement généralisé des eaux du département.

Sur la période 2018-2023

- 46 % des stations de notre réseau connaissent des pics de chaleurs réguliers et importants (24 à 28°C),
- 23% des stations de notre réseau connaissent des pics de chaleurs extrêmes réguliers (28 à 32°C),
- 29% des stations de notre réseau présentent une sensibilité très forte au réchauffement climatique,
- 31% des stations de notre réseau présentent une sensibilité importante au réchauffement climatique.



*Sensibilité des rivières au réchauffement climatique*

### Des effets sur les poissons

Chaque espèce et chaque stade de développement (œufs, larves, juvéniles, adultes) possèdent un optimum thermique propre.

Dans le cas de notre département, on peut distinguer :

- Les espèces d'eau froide tempérée (<19°C) dont la truite commune et le chabot (<17°C) font partie,
- Les espèces d'eau tempérée chaude (18 -27°C) dont les cyprinidés (chevesne, barbeau fluviatile, carpe) et le brochet font partie,
- Les espèces d'eau chaude (>28°C) dont le black-bass, le sandre et le silure font notamment partie.

Dans notre département, la situation est inquiétante pour la truite commune, où 65 % des stations de suivi en milieu salmonicole connaissent un régime thermique défavorable au bon développement de l'espèce.

Pour le brochet, la situation est aussi préoccupante sur ses milieux de prédilections : plans d'eau et grandes rivières de plaine. La Saône, la Seille, le Doubs l'Arroux, l'Arconce et la Bourbince aval connaissent des régimes thermiques trop élevés l'été pour le bon développement de l'espèce.

Pour en savoir plus voici en téléchargement :

Le rapport d'étude : [https://www.peche-saone-et-loire.fr/wp-content/uploads/2024/03/Synthese\\_suivi\\_thermique\\_departemental\\_2018\\_2023.pdf](https://www.peche-saone-et-loire.fr/wp-content/uploads/2024/03/Synthese_suivi_thermique_departemental_2018_2023.pdf)

Le recueil de fiches synthétiques par station et par année : [https://www.peche-saone-et-loire.fr/wp-content/uploads/2024/03/Atlas\\_chroniques\\_thermie\\_resultats\\_FD71\\_2018\\_2023\\_VF.pdf](https://www.peche-saone-et-loire.fr/wp-content/uploads/2024/03/Atlas_chroniques_thermie_resultats_FD71_2018_2023_VF.pdf)

Responsable : Rémy Chassignol

Financement : FDAAPPM 71

## Recensement des zones humides potentiellement favorables à la reproduction du brochet sur l'Arconce entre Charolles et sa confluence avec l'Arconce

Dans le cadre du contrat de restauration de l'Arconce, mené par le Syndicat Mixte d'Aménagement de l'Arconce et de ses Affluents, un inventaire des zones humides alluviales en relation permanente ou temporaire avec l'Arconce (annexes hydrauliques) a été réalisé dans le courant de l'année 2024.

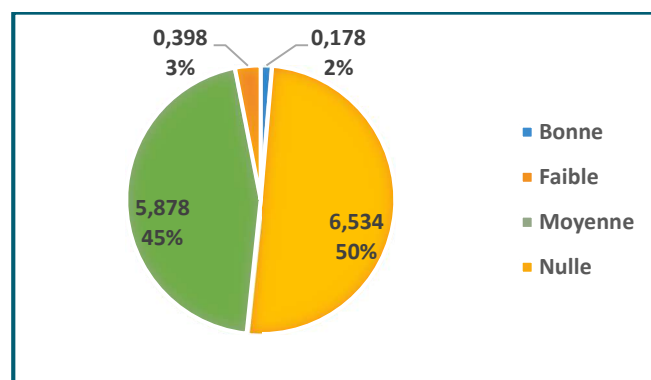
L'objectif était de sélectionner parmi l'ensemble des zones humides, une quarantaine de sites sur lesquels un diagnostic des fonctionnalités pour la reproduction du brochet était entrepris afin de retenir deux zones humides prioritaires pour entreprendre des travaux de restauration pour le frai du brochet.



*Bras mort sur la commune de Saint-Didier-en-Brionnaux*

L'étude n'est pas encore complètement achevée et les résultats n'ont pas encore été présentés, mais les objectifs ont été atteints.

Depuis Charolles, jusqu'à sa confluence avec la Loire, il a ainsi été identifiées 145 zones humides représentant une surface totale de 30 hectares. 41 de ces zones ont été étudiées. Il est ressorti de l'analyse que les annexes hydrauliques de l'Arconce sont assez peu favorables au bon déroulement de la reproduction du brochet puisque 56 % des sites offrent des potentialités nulles à faibles.



*Répartition des fonctionnalités pour la reproduction du brochet en surface (ha)*

Deux zones humides ont été retenues pour poursuivre la réflexion et engager des travaux dans les 3 années à venir : 1 bras mort sur la commune Lugny-lès-Charolles et 1 bras mort sur la commune de Poisson.

Responsables : Rémy Chassignol, Thomas Piquet

Financement : Agence de l'Eau Rhône Méditerranée & Corse (50 %), FNPF (29 %), FDAAPPMA 71 (21 %)

AAPPMA concernées : Charolles, Varenne-l'Arconce, Paray-le-Monial, Saint-Yan

## Participation à l'étude nationale ADN environnemental écrevisse « eCray'ON »

L'écrevisse à pattes blanches, *Austropotamobius pallipes*, a connu une très forte régression de ses effectifs en raison d'une sensibilité très forte aux dégradations physiques des cours d'eau, aux pollutions et à la concurrence avec les autres écrevisses introduites qui peuvent être porteuses de la peste des écrevisses, *Aphanomices astaci* (très néfaste à l'écrevisse à pattes blanches).

Malheureusement, les données disponibles quant à la distribution des écrevisses sont hétérogènes en Saône-et-Loire et celles relatives à l'agent de la peste *A. Astaci* sont quasi-inexistantes.

C'est pourquoi il est apparu essentiel de contribuer à l'élaboration de nouveaux outils utilisant l'ADN environnemental qui pourraient, à terme, simplifier la mise en œuvre des inventaires d'écrevisses et permettre de détecter la peste des écrevisses. La Fédération a donc souhaité s'impliquer dans l'étude nationale « eCray'ON » portée par SCIMABIO en mettant en place le protocole de cette étude sur la population d'écrevisses implantée sur le ruisseau de Gursin et son affluent le ruisseau de Carrèze sur la commune de Suin.

La participation de la Fédération à cette étude a consisté en :

- une campagne de prospection nocturne visant à inventorier la population d'écrevisse à pattes blanches présente sur le cours d'eau,
- une campagne d'échantillonnage ADNe (eau).

La campagne de prospection nocturne a malheureusement permis de constater que la population d'écrevisses à pieds blanc qui était jusqu'en 2016 étendue sur plusieurs kilomètres a considérablement régressé avec un linéaire limité aujourd'hui à quelques centaines de mètres sur les zones de source. Cette régression s'explique par la mise en assec de certains tronçons du ruisseau lors des étés très chauds de 2018, 2020 et 2022.

Les prélèvements d'eau ont bien permis de détecter l'écrevisse à pattes blanches (*A. pallipes*), à l'aval direct de la population inventoriée.

Mais ils ont aussi permis de détecter la présence de l'écrevisse américaine plus en aval, ce que nous ignorions jusqu'alors.

Par ailleurs, le signal ADNe de l'agent responsable de la peste de l'écrevisse a été détecté de façon faible et peu répétable sur les stations amont et aval de l'étude.

Responsable : Rémy Chassignol

Financement : FDAAPPMA 71 (100 %)

### **ADN environnemental, késako ?**

L'ADN environnemental, parfois abrégé en ADNe, est de l'ADN collecté dans l'eau, plutôt que directement sur un organisme. Sa collecte permet, grâce à des outils génétiques d'identifier l'espèce dont il provient.

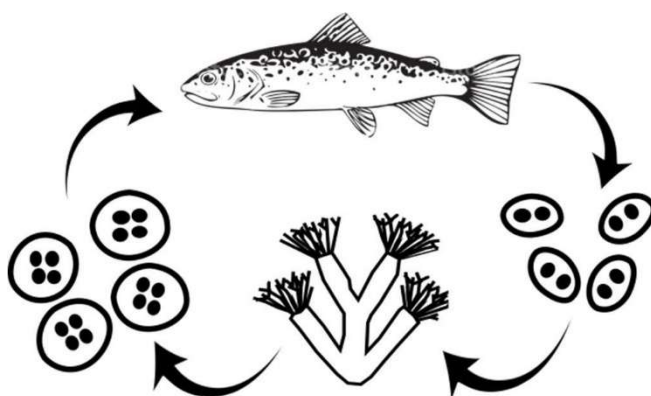


*Ecrevisse à pattes blanches*

## Recherche du parasite tetracapsuloides bryosalmonae et de son hôte principal le bryzoaire Fredericella sultana par détection d'ADN environnemental sur le Méchet

La Maladie Rénale Proliférative, MRP ou PKD pour Proliferative Kidney Disease en anglais est une maladie infectieuse émergente causée par le parasite myxozoaire *Tetracapsuloides bryosalmonae*. Au cours des deux dernières décennies, de plus en plus d'épidémies de MRP ont été reportées au sein de populations de salmonidés d'Europe). Cette maladie est en effet responsable de pertes importantes en aquaculture et de déclin inquiétants des populations de salmonidés sauvages, avec jusqu'à 95 % de mortalité signalée dans les fermes piscicoles. En outre, plusieurs études ont montré que le déclin de la truite fario (*Salmo trutta*) dans les rivières suisses était lié au développement de la MRP.

Ce parasite a un cycle de vie complexe et alterne entre deux hôtes : un poisson salmonidé et un bryzoaire, plus particulièrement de l'espèce *Fredericella sultana*. L'infection chez les poissons peut rester bénigne, mais certains individus développent des symptômes de la maladie, particulièrement lorsque la température de l'eau dépasse les 15°C de façon prolongée. Ces symptômes peuvent aller de la perte d'efficacité liés à des troubles d'acquisition de l'oxygène, pouvant mener dans les cas les plus sévères à une mort par asphyxie. Les jeunes de l'année sont les plus sensibles au développement de la MRP, et les poissons survivant à leur première infection semblent développer une immunité car ils ne redéveloppent pas les symptômes lors d'infections ultérieures.



Cycle parasitaire de *Tetracapsuloides*

Les spores infectieuses pour les poissons sont émises par les bryozoaires infectés lorsque la température de l'eau atteint 9°C. Les spores entrent dans leur hôte poisson par la peau et les branchies, circulent dans le sang jusqu'à atteindre les reins. Après multiplication, les spores sont excrétées par les truites infectées et vont pouvoir infecter de nouvelles colonies de bryozoaires).

En France, la distribution du parasite et le statut d'infection des populations de salmonidés sauvages restent encore largement méconnus. Le parasite, de par sa taille microscopique et son hôte bryzoaire, de par sa distribution sporadique dans les cours d'eau sont difficilement détectables dans leur environnement. Des outils de détection du parasite et de son hôte bryzoaire par détection d'ADN environnemental ont été développés et utilisés pour cartographier leur présence et estimer leur abondance relative dans les cours d'eau.

La présence du parasite et de son hôte a été recherchée spécifiquement sur le Méchet par la méthode de l'ADNe. Les résultats ont montré que le parasite est présent sur 2 des 3 stations étudiées mais en quantité très faible et non répétable. L'hôte du parasite est lui présent sur les 3 stations. Les truites du Méchet ne sont donc pas à l'abri d'être touchées par la maladie rénale proliférative.

Responsable : Rémy Chassignol

Financement : FDAAPPMA 71 (100 %)

AAPPMA concernée : Autun

## Suivis suite à la mortalité piscicole sur la Grosne orientale et la Grosne

Le jeudi 29 juin 2023 vers 13h30, la Fédération de Saône-et-Loire pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique avait été contactée par téléphone par une riveraine de la Grosne sur la commune de Saint-Léger-sous-la-Bussière pour une pollution de la rivière avec une mortalité importante de poissons et d'écrevisses. Nous nous sommes déplacés le jour même et avons constaté une mortalité importante de poissons (dont beaucoup de truite fario sauvages) et écrevisses signal sur plus de 6 km.

Début janvier 2024, la Fédération s'est rapprochée d'un avocat pour appuyer la plainte déposée par l'AAPPMA de Tramayes. A ce jour, le dossier est toujours en cours et encore en instruction au parquet de Mâcon.



*Mortalité sur la Grosne*

Dans ce dossier nous avons été amenés à réaliser une estimation de dommage. Nous sommes maintenant dans l'attente de l'avancement de l'instruction.

Responsable : Rémy Chassignol

Financement : FDAAPPMA 71 (100%)

APPMA concernée : Tramayes

## LES ÉTUDES DE SUIVI DE TRAVAUX

### Suivi après travaux de la Mouge à Azé



*La Mouge à Azé – secteur restauré*

En 2021, le Conseil Départemental de Saône-et-Loire, dans la cadre du Contrat des rivières du Mâconnais, a réalisé des travaux de restauration de la morphologie du lit de la Mouge en amont du bourg d'Azé aux lieux-dits « Fourgeau » et « La Bouzolle » sur un linéaire de 700 mètres environ.

La Fédération et l'Office Français de la Biodiversité (OFB) ont décidé de porter une étude de suivi avec pour but d'évaluer l'intérêt de ces travaux. Celle-ci comprend :

- une étude de suivi avant travaux entre 2018 (3 ans avant le début des travaux) et 2020,
- Une étude de suivi post travaux qui débute en 2024 (3 années après travaux) pour une durée de 3 ans.

Au cours de chaque année de suivi, la Fédération procède à une campagne d'inventaire piscicole, de mesure de la température de l'eau et de suivi de la qualité de l'eau et l'OFB à une campagne de suivi de la macro-faune benthique.

Par ailleurs, des mesures de la morphologie de la Mouge ont été réalisées une fois avant travaux et seront à nouveau réalisées en 2025.

Le rapport intermédiaire présentant les résultats 2024 est actuellement en cours de rédaction.

Les résultats du suivi avant travaux (2018 à 2020) sont consultables sur le site internet de la fédération : <https://www.peche-saone-et-loire.fr/gestion-des-milieus/etude/suivi-piscicole-pour-travaux-en-riviere/suivi-des-travaux-de-restauration-morphologique-de-la-mouge-en-amont-du-bourg-daze/>

Responsables : Camille Marcon, Julien Maupoux

Financement : Agence de l'Eau Rhône Méditerranée & Corse (50 %), FNPF (29 %), FDAAPPMA 71 (21 %)

AAPPMA concernée : Saint-Maurice-de-Satonnay

## LES TRAVAUX EN RIVIERE

### Etude des bras morts de la darse du port de commerce de Mâcon

La restauration de zones humides annexes à la Saône est une action inscrite au Programme de mesure du SDAGE RMC, au Contrat de rivière « Saône, corridor alluvial et territoires associés » et au Plan Départemental pour la Protection des milieux aquatiques et la Gestion des ressources piscicoles.



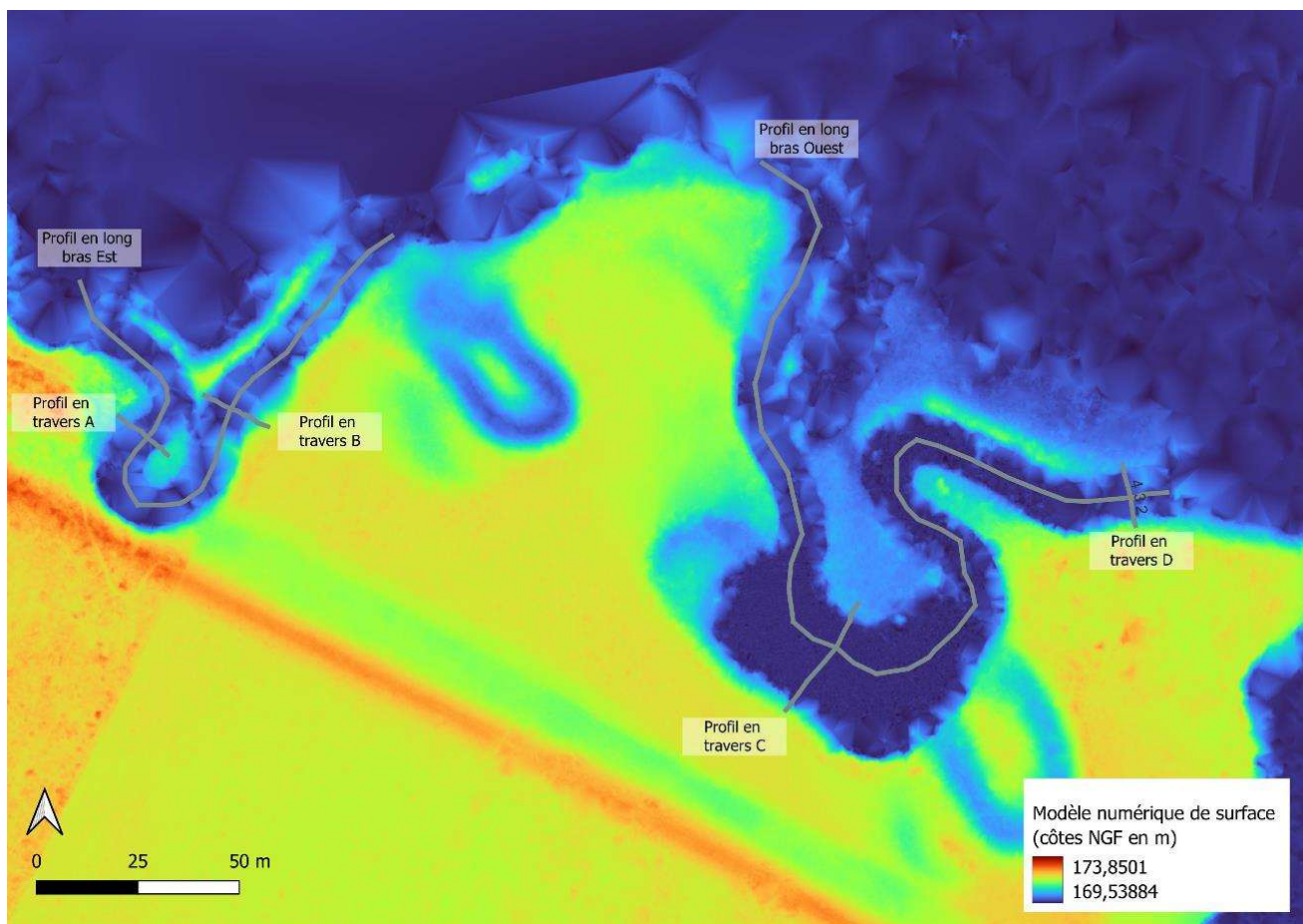
*Bras mort de la darse du port de commerce de Mâcon*

Afin de proposer de nouvelles actions pour le prochain Contrat de rivière Saône, la Fédération a étudié en 2023/2024 un ensemble de 2 bras mort connectés à la Darse sud de Mâcon, qui elle-même est connectée à la Saône. Ces bras morts correspondent en fait à l'ancien lit de la Petite Grosne qui a été détruit lors de l'aménagement de la darse.

Cette étude a permis d'étudier les caractéristiques actuelles des bras morts de la darse du port de commerce de Mâcon. Les différentes investigations réalisées (relevés topographiques et bathymétriques, inventaire des habitats, inventaire piscicole) ont montré que les fonctionnalités de ces bras sont actuellement limitées. En effet, le site est caractérisé par la quasi-absence de végétation hélophytique de bordure (de type carex, roseaux, ...) et un faible recouvrement par la végétation aquatique, malgré des hauteurs d'eau relativement faibles. De plus, un engorgement généralisé de ces annexes aquatiques a été constaté, avec pour conséquence des hauteurs d'eau relativement faibles.

Alors que ces bras morts sont très bien connectés avec la darse et donc avec la Saône, l'inventaire piscicole réalisé a montré que la densité piscicole était faible, en dehors du pseudorasbora, une espèce exotique envahissante.

Afin d'augmenter les potentialités piscicoles de ces bras morts, il est proposé de mettre en œuvre des travaux qui vont favoriser le développement de communautés végétales herbacées de bordure et de communautés végétales aquatiques, très attractives pour la faune piscicole. Une fois les matériaux de déblais et les arbres retirés, des travaux de diversification des habitats de berge de la darse et de la Saône pourraient aussi être envisagés à proximité de ces bras. A l'issue de cette première étude, une réunion de présentation des résultats doit être organisée pour envisager la mise en œuvre de ces travaux dans le cadre du Contrat de rivière « Saône, corridor alluvial et territoires associés ».



*Modèle numérique de surface des bras morts de la darse sud de Mâcon (réalisé à l'aide de données LIDAR fournies par l'IGN)*

Le rapport relatif à cette étude est consultable sur le site internet de la Fédération à l'adresse suivante : <https://www.peche-saone-et-loire.fr/gestion-des-milieux/rehabilitation/rehabilitation-zone-humide/etude-des-bras-mort-de-la-darse-du-port-de-commerce-de-macon/>

Responsable : Julien Maupoux

Financement : Agence de l'Eau Rhône Méditerranée & Corse (50 %), FNPF (25 %), FDAAPPMA 71 (25%)

AAPPMA concernée : Mâcon

## Etude du bras mort des Petits Lancerons à Laizy et du bras mort du Guilloury à Autun : étude préalable à des travaux de restauration des fonctionnalités piscicoles



*Le bras mort du Guilloury à Autun*



*Le bras mort des Petits Lancerons à Laizy*

Une étude de la population de brochet de l'Arroux et de ses zones de reproduction a été réalisée en 2022 et 2023 entre Dracy-St-Loup et Etang-sur-Arroux. Cette étude a montré que la population de brochet de l'Arroux était dégradée dans le secteur Laizy/Etang-sur-Arroux (sud Autun) et que le nombre de zones humides fonctionnelles pour la reproduction du brochet était très faible.

A l'issue de cette étude, 3 zones humides ont été identifiées comme ayant un intérêt potentiel pour la reproduction du brochet et ont été retenues comme prioritaire pour être restaurées :

- la frayère des Chaintrés à Etang-sur-Arroux, déjà étudiée en 2023 et qui sera restaurée par la SMBVAS (syndicat de rivière de l'Arroux) en 2025,
- le bras mort des Petits Lancerons à Laizy,
- le bras mort du Guilloury à Autun.

Pour poursuivre le travail engagé sur la frayère des Chaintrés, le bras mort des Petits Lancerons à Laizy et le bras mort du Guilloury à Autun ont été étudiés en 2024. L'objectif était de réaliser un état des lieux actuel de ces zones humides (relevé topographique, inventaire des habitats, inventaire piscicole, ...) afin de décrire précisément les actions de restauration envisagées.

Cette étude servira de support au SMBVAS qui assurera la mise en œuvre de ces projets inscrits au Contrat Territorial Arroux Mesvrin Somme dès l'automne 2025.

Le rapport relatif au bras mort du Guilloury est en cours de rédaction. Celui relatif au bras mort des Petits Lancerons est disponible sur le site de la Fédération : <https://www.peche-saone-et-loire.fr/gestion-des-milieux/rehabilitation/rehabilitation-zone-humide/etude-du-bras-mort-des-petits-lancerons-a-laizy/>

Responsable : Julien Maupoux

Financement : Agence de l'Eau Rhône Méditerranée & Corse (50 %), FNPF (25 %), FDAAPPMA 71 (25%)

AAPPMA concernées : Etang sur Arroux, Autun

## Réflexion pour l'émergence de travaux pour la restauration des ruisseaux à écrevisses à pieds blancs du bassin de l'Arconce

Sur certains secteurs du bassin de l'Arconce, les ruisseaux les plus protégés abritent encore de petites populations d'écrevisses à pieds blancs, espèce actuellement menacée de disparition.



*Ecrevisse à pieds blancs*

Pour essayer d'enrayer la régression de l'aire de répartition de l'espèce, des solutions existent. Protéger les lits des cours d'eau du piétinement bovin et restaurer la ripisylve sont des solutions qui peuvent être bénéfiques pour les écrevisses.

Lors de l'été 2024, des prospections nocturnes à la recherche des écrevisses à pieds blancs ont eu lieu afin de trouver de nouvelles zones où des travaux pourraient être entrepris.

Responsable : Rémy Chassignol

Financement : FDAAPPMA 71 (100 %)

## PECHES DE SAUVETAGE

Des opérations de pêches de sauvetage par pêche électrique des peuplements piscicoles des cours d'eau sont régulièrement effectuées par la Fédération. Ces opérations mobilisent généralement les différents services de la Fédération : technique, animation et garderie.

### ● Pêche de sauvetage sur les Canaux pour le compte de Voies Navigables de France :

- le 09/01/24 et le 10/01/24 : Canal du Centre, biefs 18/19, 19/20 et 20/21 Méd (AAPPMA de Saint-Léger-sur-Dheune).

Quantité des poissons capturés : 1 650 kg de carpe, 506 kg de silure, 400 kg de brème, 247 kg de poissons blancs (gardon, rotengle, ablette, tanche), 125 kg de sandre, 117 kg black-bass et 38 kg brochet.

- le 11/01/24 : Canal du Centre, écluse 16 Oc. (AAPPMA de Palinges).

Quantité des poissons capturés : 600 kg de carpe, 135 kg de silure, 85 kg de brème, 40 kg de poissons blancs (gardon, rotengle, ablette, tanche), 35 kg de sandre, 1 kg black-bass et 1 kg brochet.

- le 2/12/24 : bief 5/6 Méd (AAPPMA Ecuisses)

Quantité des poissons capturés : 200 kg de poissons blancs (gardon, rotengle, ablette), 95 kg de brème, 20 kg brochet, 10 kg de silure, 7 kg de sandre.

- le 2/12/24 : bief 24/25 Oc. (AAPPMA de Paray-le-Monial)

Quantité des poissons capturés : 20 kg de poissons blancs (gardon, rotengle, ablette), 20 kg de sandre.

- le 11/12/24 et 12/12/24 : canal du Centre, biefs 14/15, 17/18, 18/19 Méd.

Quantité des poissons capturés : 1 720 kg de carpe, 270 kg de silure, 420 kg de brème, 179 kg de poissons blancs (gardon, rotengle, ablette, tanche), 133 kg de sandre, 50 kg black-bass et 11 kg brochet.

- le 16/12/24 : bief 12/13 Oc. (AAPPMA de Saint-Vallier)

Quantité des poissons capturés : 746 kg de carpe, 567 kg de silure, 140 kg de brème, 27 kg de poissons blancs (gardon, rotengle, ablette, tanche), 110 kg de sandre, 50 kg black-bass et 5 kg brochet.

**La Fédération remercie les nombreux bénévoles participant à ces pêches.**

Demandeur : Voies Navigables de France

Rivière : Canal du Centre



*Illustration des pêches de sauvetage réalisées sur le Canal du Centre en 2024*

● **Pêches de sauvetage sur l'Arconce à Charolles**

Demandeur : Eurovia

Contexte : restauration écologique de l'Arconce et chantier de protection de deux canalisations

Lieu : Charolles

Date : 30 mai

● **Pêche de sauvetage sur la Grande Cosne à Damerey**

Demandeur : commune de Damerey

Contexte : assec de la Grande Cosne

Lieu : Damerey

Date : 30 juillet

● **Pêche de sauvetage sur le ruisseau des Gorges de la Combe de Velleret à La Grande Verrière**

Demandeur : Syndication mixte des bassins-versants de l'Arroux et de la Somme

Contexte : travaux de restauration écologique du ruisseau

Lieu : La Grande Verrière

Date : 24 juin

● **Pêche de sauvetage sur le ruisseau de la Somme à Blanzay**

Demandeur : Bouygues TP

Contexte : travaux RCEA

Lieu : Blanzay

Date : 10 juillet

● **Sauvetage d'écrevisse à pieds blancs sur le ruisseau de Jambles**

Demandeur : Le Grand Chalon

Contexte : travaux de lutte contre le ruissellement viticole

Lieu : Jambles

Date : 9 septembre

● **Pêche de sauvetage sur le ruisseau de Bissy à Lugny**

Demandeur : EHTP

Contexte : travaux de restauration écologique de la Bourbonne dans la traversée du bourg de Lugny

Lieu : Lugny

Date : 23 juillet

● **Prélèvement de poissons pour analyse sur la Somme à Issy-l'Éveque**

Demandeur : ORANO

Contexte : prélèvement de poissons pour analyses dans le cadre du suivi de l'impact des anciennes mines

Lieu : Issy-l'Éveque

Date : 17 septembre

● **Pêche de sauvetage sur la Denante à Vergisson**

Demandeur : FAMY TP

Contexte : travaux de restauration écologique de la Denante

Lieu : Vergisson

Date : 12 novembre

● **Pêche de sauvetage sur le ruisseau du Moulin Neuf à Ciry-le-Noble**

Demandeur : Perrier Terrassement

Contexte : travaux d'aménagement de la RCEA

Lieu : Ciry-le-Noble

Date : 27 novembre

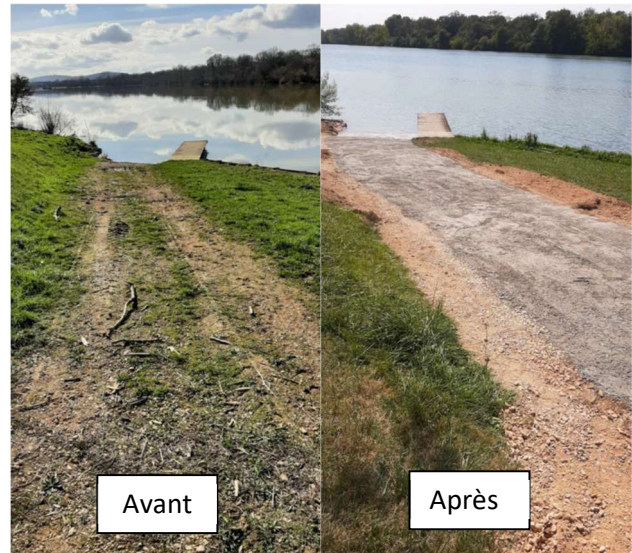
# DEVELOPPEMENT DU LOISIR PÊCHE

## Restauration de la mise à l'eau d'Ormes

La Fédération est venue en aide à l'AAPPMA d'Ormes pour l'aménagement d'une mise à l'eau. La mise à l'eau concernée, est présente sur la Saône, en rive gauche sur la commune d'Ormes. Le secteur de rivière au niveau de cette dernière est fréquenté par de nombreux pêcheurs et il convient donc de proposer un aménagement qui permette la mise à l'eau de leurs embarcations en toute sécurité. Elle pourra également servir pour la mise à l'eau des embarcations de secours et autres utilisateurs.

### Restauration de la mise à l'eau :

- Bétonnage pour descente de bateaux de 3X6 ml sous l'eau et de 3 à 4.5 ml X 12.5 ml sur berge,
- Préparation du sol avant coulage,
- Mise en place de bloc de pierre en périphérie du dallage immergé,
- Pierre de 31.5 en périphérie du dallage,
- Béton coffrage de rive en partie basse et haute, en finition rugueuse,
- Fourniture de béton : 6 000 m3 de béton BPS-C35-XF1F-C10.4S3 CEMIIA42 pour la partie immergée et 8 000 m3 pour la partie extérieure.



Responsable : Cédric Goujon

Financement : Commune d'Ormes (50 %), la FNPF (25 %), l'AAPPMA d'Ormes (12,5 %) et la Fédération de pêche de Saône-et-Loire (12,5 %).

## Le Junior Fishing Tour (JFT)

Il s'agit d'une nouvelle compétition de pêche à destination des jeunes (-18 ans). Elle découle d'un partenariat entre la Fédération Nationale de la pêche en France (FNPF), la Fédération de pêche sportive et le GIFAP (regroupement des grandes marques de la pêche de France). Ces compétitions ont lieu à l'échelle nationale pour les Fédérations départementales souhaitant participer au projet. C'est bien naturellement que la Fédération de Pêche de Saône-et-Loire participe à ce beau projet en faveur des jeunes.

Les circuits du Junior Fishing Tour proposent aux jeunes pêcheurs et pêcheuses, pré-adolescent(e)s, des espaces de rencontre et de confrontation. Il s'agit de rencontres conviviales et ouvertes au plus grand nombre, qui permet à certains une ouverture et une progression vers la pêche de compétition. En effet, ces circuits de compétition permettront aux pêcheurs les plus aguerris, de devenir Champion ou Championne de France dans leurs catégories respectives.

Le Junior Fishing Tour comprend 2 circuits : un circuit pêche des carnassiers aux leurres et un circuit pêche des poissons blancs au coup. Dans chacun d'eux, les classements sont réalisés sur 2 tranches d'âges : les juniors (U14 : – de 14 ans) et les Espoirs (U18 : de 14 à 17 ans).

Les circuits sont organisés par la Fédération de Pêche de Saône-et-Loire, mais régis par La Fédération Française de Pêche Sportive, à ce titre une licence est obligatoire (licence offerte par la Fédération de pêche de Saône-et-Loire dans le cadre de ces compétitions).

Pour chacune des manches, une remise de gros lots et coupes a lieu pour le podium de chaque catégorie et il y a des dotations pour l'ensemble des participants.

Les champions départementaux seront ceux qui auront cumulé les meilleurs scores sur leurs deux meilleures dates. Ils pourront participer à une finale régionale puis nationale s'ils se qualifient. Chaque manche est indépendante et il n'y a aucune obligation d'en réaliser plusieurs, si le pêcheur ne souhaite pas être qualifié.



Chronologie et fonctionnement de la 1ère saison :



En 2024, 2 manches de chaque circuit ont été organisées :

- Samedi 7 Septembre - JFT Leurres : La Saône à Chalon-sur-Saône (25 enfants -15 juniors et 10 espoirs) ;
- Samedi 21 septembre – JFT Coup : étang de Baulieu à Mâcon (14 enfants – 10 juniors et 4 espoirs) ;
- Mercredi 23 octobre – JFT Coup : étang de la Gaule à Champforgeuil (17 enfants – 14 juniors et 3 espoirs) ;
- Mercredi 30 octobre – JFT Leurres : La Saône à Mâcon (25 enfants – 11 juniors et 14 espoirs).

Deux autres manches sont prévues en avril 2025 et permettront de déterminer les champions départementaux

Responsable : Cédric Goujon

Financement : FNPF (50 %) et FDAAPPMA 71 (50 %).



## Concours photo 2024

La Fédération de pêche de Saône-et-Loire a organisé son cinquième concours photo pour la saison de pêche 2024. Ce concours « gratuit » était ouvert à tout titulaire d'une carte de pêche du département de Saône-et-Loire en 2024. Ce fût l'occasion pour les pêcheurs, de contribuer à valoriser la pêche et les milieux aquatiques dans notre si beau département à travers diverses thématiques.

Pour participer, il suffisait d'envoyer les photos avant le 15 novembre 2024 à [contact@peche-saone-et-loire.fr](mailto:contact@peche-saone-et-loire.fr) accompagnées du bulletin de participation.

Ce sont 46 participants qui ont tenté leur chance dans les 5 catégories proposées.



# Gagnants du Concours photo

2024



- Vos captures : Julien DOUERET
- Paysage : Sébastien JACQUET
- Faune & Flore : Michael PELUS
- Action de pêche : Melvyn NIVET
- Spécial Jeune - 18ans : Elya RAFFIN-MICHAUD



Responsable : Cédric Goujon

Financement : FDAAPPMA 71 (100%)

## Challenge Carnassiers 2024

Ce sont 20 équipages de deux pêcheurs qui se sont « affrontés » le dimanche 3 novembre 2024 sur la Saône (secteur Ormes/Tournus) : au programme, 7h30 de pêche exclusivement aux leurres.

Pour cette cinquième édition, il a été comptabilisés 37 poissons maillés : 26 perches (+20 cm), 5 brochets, 2 sandres et 4 silures.

Cette Finale du Challenge Carnassiers 71 est remportée par le binôme Valentin BULFET et Valentin BOYAUX, avec un total de 2 242 points (quota perche et 2 silures). Ils sont suivis en seconde position par le binôme Philippe DURAND et Mathieu COMAS avec 2 188 points (2 perches, 1 brochet et 1 silure). Et à la troisième place du podium, l'équipe Laurent BATIER et Christophe ROCHETTE avec 1 689 points (quota perche et 1 brochet).

Le Big Fish du jour revient aux vainqueurs, avec un silure de 173 cm !



#### Récompenses :

- **1<sup>er</sup> équipage** : Lot d'une valeur de 892 euros – Séjour de pêche en Estrémadure (Espagne) – 1 semaine en hôtel – pension complète,
- **2<sup>ème</sup> équipage** : Lot d'une valeur de 675 euros – Séjour en Gîte au bord du Lac Saint Etienne Cantales dans le Cantal – 1 semaine,
- **3<sup>ème</sup> équipage** : Lot d'une valeur de 425 euros – Séjour en Chalet ou Mobile Home au bord de l'eau en Bourgogne – 1 semaine,
- **4-20<sup>ème</sup>** : lots de consolation.

Responsable : Cédric Goujon

Financement : FDAAPPM 71 (100%)

## J'aime la Nature Propre

Chasseurs et pêcheurs de Saône-et-Loire se sont associés une nouvelle fois pour nettoyer la nature en relayant l'opération nationale « **J'aime la nature propre** » portée par la Fédération nationale des chasseurs. Cette dernière vise à mobiliser le réseau associatif pour organiser des sites de collecte de déchets et à rassembler un maximum de personnes pour nettoyer la nature.

Le programme pour cette édition 2024 a pris en compte l'organisation historique dans notre département avec une collecte le 1er samedi de mars (2 mars 2024), la démarche nationale pour des collectes organisées entre le 15 et 17 mars et les initiatives locales.

Au total, ce sont 18 sites qui ont été proposés en Saône-et-Loire pour un nettoyage de printemps entre le 2 mars et le 21 avril et 1 site pour une collecte le 7 septembre. Tous les sites étaient ouverts au grand public, sans inscription préalable. Seule la collecte de déchets, organisée par la Fédération des chasseurs avec l'école primaire de Montbellet, était réservée aux élèves et leurs encadrants.

Cette édition 2024 a eu un beau succès avec une mobilisation de **548 bénévoles**.

Ces amoureux de la nature ont donné de leur temps pour rendre la nature plus agréable en la débarrassant de **72 m<sup>3</sup>** de débris déposés encore trop souvent par des personnes non respectueuses de l'environnement.

Sites de collecte	Bénévoles	Déchets (m <sup>3</sup> )
BOYER le 16 mars	33	4
CHALON-SUR-SAONE le 2 mars	18	6
LA CHAPELLE DE GUINCHAY le 2 mars	55	4
CHARETTE-VARENNES le 2 mars	45	6
EPERVANS le 2 mars	52	6
FRETTERANS le 7 septembre	30	2
GERGY le 2 mars	20	3.5
LOUHANS le 2 mars	31	2.5
MANCEY le 21 avril	30	4
MONTBELLET (école) le 15 mars	39	0.5
SAINT BONNET DE VIEILLE VIGNE le 2 mars	20	3
SAINT DIDIER EN BRIONNAIS le 2 mars	8	1.5
SAINT JULIEN DE CIVRY le 16 mars	17	3
SASSANGY le 2 mars	15	1.5
TOULON SUR ARROUX le 2 mars	31	1.5
TOURNUS le 2 mars	20	1.5
LA TRUCHERE le 2 mars	38	14
VERS le 17 mars	30	4.5
VIREY-LE-GRAND le 9 mars	16	3
<b>TOTAL</b>	<b>548 bénévoles</b>	<b>72 m<sup>3</sup></b>

Responsable : Cédric Goujon

AAPPMA responsable des sites : Chalons-sur-Saône, Gergy, Louhans, Pontanevaux, Toulon-sur-Arroux et Tournus.

## Participation aux manifestations

A l'occasion de diverses manifestations au cours de l'année, notre Fédération a répondu présente pour tenir des stands et gérer des animations grand public. Au programme : partage de nos missions, découverte des milieux aquatiques et de la faune (poissons/macro invertébrés) et initiations à la pêche.

Date	Manifestation	Localisation
Judi 4 avril	Rotary club - biodiversité	Montceau-les-Mines
Samedi 3 juin	Fête de la pêche	Champforgeuil
Dimanche 4 août	Fête de la Chasse et de la Campagne	Bresse-sur-Grosne
Dimanche 25 août	Fête du parc et de la biodiversité	Pierre-de-Bresse
Samedi 7 septembre	Concours Street-Fishing	Chalon-sur-Saône



Responsable : Cédric Goujon

## Participation au projet artistique « La rivière qui coule à l'envers » - Cluny

Le projet « La Rivière qui coule à l'envers » est un projet de création sonore qui vise à faire le portrait de la rivière Grosne sur deux années et qui est proposée par Christina Firmino et Julia Pinget, les artistes intervenantes du projet.

Julia Pinget est intervenue pour enregistrer les sons lors des pêches électrique réalisées en septembre 2024 sur la Grosne à St-Pierre-le-Vieux et St-Léger-sous-la Bussière, ce qui lui a permis de monter un plateau radiophonique autour de la Grosne.

Julien Maupoux et Camille Marcon ont ensuite animé, au cours de la semaine « la Rivière coule à l'envers » à Cluny, une soirée consacrée aux poissons de la Grosne. Même si le nombre de participants a été faible, cette soirée a permis aux intervenants d'interagir avec des habitants du bassin de la Grosne, peu familiarisés avec la faune piscicole des cours d'eau et avec les problématiques affectant la qualité des cours d'eau.

D'autres projets artistiques devraient être mis en œuvre sur ce bassin en 2025.

Responsables : Camille Marcon et Julien Maupoux

AAPPMA concernées : Les AAPPMA du bassin de la Grosne



Affiche du projet artistique

### Animations scolaires

La Fédération a également participé à quelques animations auprès de scolaires à l'issue de diverses interventions listées ci-dessous :

Date	Nombres/classe	Site	Objet
Mardi 19 mars	Classe de Collège	Collège de la Chapelle-de-Guinchay	Interview avec la RADIO ALEO
Mardi 21 mai	2 classes (CM1 et CM2)	Collège de Gigny-sur-Saône	Pêche d'inventaire sur une frayère à brochet
Jeudi 4 juillet	6 établissements médico-sociaux et classe de CM2 de Saint-Laurent-d'Andenay	Réservoir de Montchanin	La pêche, une passion, des émotions !



Responsable : Cédric Goujon

## COMMUNICATION, SITE INTERNET, RESEAUX SOCIAUX

### Guide 2024 de la pêche en Saône-et-Loire

Comme chaque année, le guide de la pêche en Saône-et-Loire a été réédité.

L'impression du guide a été confiée à l'entreprise INORE GROUPE.

25 000 exemplaires ont été imprimés et répartis aux AAPPMA en janvier 2024. Le guide est distribué au moment de l'achat des cartes de pêche. Comme chaque année, il est possible de télécharger le guide depuis le site Internet de la Fédération de pêche.

Responsable : Cédric Goujon

Financement : Partenaires publicitaires (35 %), FDAAPPMA 71 (65 %)



### Participation à l'écriture d'article pour le Journal de Saône-et-Loire

Lors de l'année 2024, la Fédération a collaboré à l'élaboration de nombreux articles pour le Journal de Saône-et-Loire (JSL). Ces derniers sont pour la plupart parus dans la rubrique « Pêche mon Dimanche ».

Responsable : Cédric Goujon



### Carte interactive : GEOPECHE

Une application nommée GEOPECHE a vu le jour en 2020 et elle est depuis actualisée régulièrement. Il s'agit d'une carte interactive, gratuite, accessible à tous, depuis votre ordinateur, votre smartphone, votre tablette, du fond de votre canapé ou de votre barque, incluant toutes les rivières et plans d'eau du département ainsi que toutes les informations nécessaires à la pratique de la pêche de loisirs.

Pour notre département, vous trouverez les informations suivantes :

- Les catégories piscicoles,
- Les parcours de graciation,
- Les parcours Carpe de nuit,
- Les étangs/lacs gérés par nos associations,
- Les vendeurs de carte de pêche (dépositaires),
- Les réserves de pêche,
- Le siège et contact des AAPPMA,
- Les hébergements pêche,
- Les mises à l'eau,
- Et des points réglementaires.



Lien d'accès à la carte interactive GEOPECHE 71 :  
<https://map.geopeche.com/71>

Il y a eu 67 593 visites sur l'année 2024.

Responsable : Cédric Goujon

Financement : Fédération de Pêche de Saône-et-Loire (100 %)

## Concours de pêche 2024 en Saône-et-Loire

Chaque année, la Fédération dresse un listing des concours de pêche sur le département (Coup, Jeune, Carnassiers, Carpodrome, Truite, Enduro carpe, + 55 ans) par le biais de nos AAPPMA. Cela nous permet d'établir un document complet de l'ensemble des manifestations pêche de Saône-et-Loire.

Responsable : Cédric Goujon

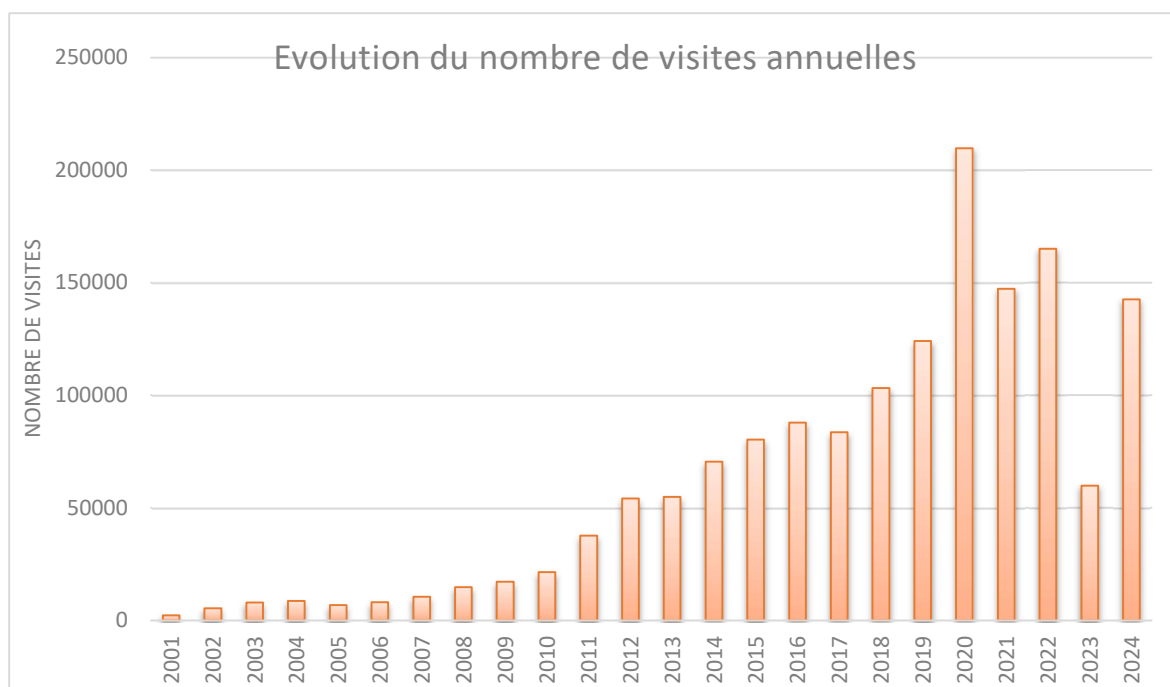


Site internet de la Fédération : <http://www.peche-saone-et-loire.fr>

Le site internet de la Fédération a été créé en 2000, il y a maintenant 24 années.

Les audiences observées au début des années 2000 étaient marginales. Dès lors, chaque année depuis 2018, le site dépasse les 100 000 visites annuelles.

Ainsi en 2024, 94 774 visiteurs se sont connectés à nos pages au cours de 142 679 visites. 277 661 pages ont été consultées.



Remarque : En 2023, l'utilitaire de statistique n'était pas fonctionnel

Ces valeurs sont importantes mais inférieures aux données de fréquentation que nous enregistrons entre 2020 et 2022. Ceci peut s'expliquer par la multiplicité de nos sources de diffusion de l'information. Les réseaux sociaux sont ainsi très largement plébiscités par nos adhérents. Notre carte interactive GEOPECHE permet aussi aux pêcheurs d'obtenir de nombreuses informations sans passer par notre site web.

Parmi les pages, les plus consultés on peut citer :

1. La page « carpe de nuit » avec 23 137 consultations
2. La page « index » du site avec 21 192 consultations
3. La page renvoyant sur notre carte interactive « géopeche » : 12 960
4. La page « les étangs »
5. La page « acheter sa carte de pêche »

En plus des utilisateurs Français, le site est consulté par des pêcheurs d'autres nationalités. Dans l'ordre on retrouve :

1. France : 81 503 utilisateurs
2. Allemagne : 5 110 utilisateurs
3. Pays Bas : 1 590 utilisateurs
4. Suisse : 1 164 utilisateurs

**Facebook de la Fédération : <https://www.facebook.com/pechesaone.loire>**

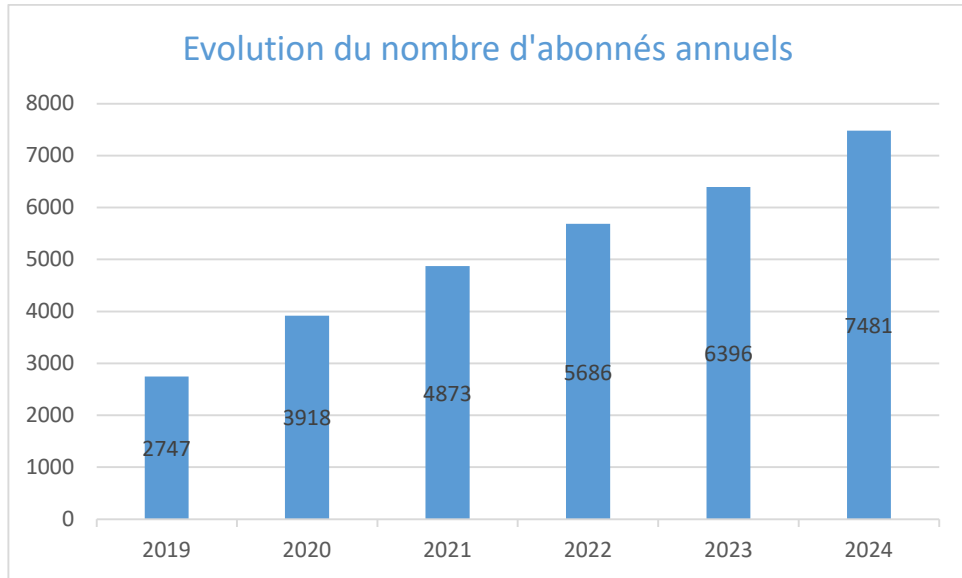
2024 aura été la 10<sup>ème</sup> année d'existence de la page Facebook de la Fédération de pêche de Saône-et-Loire (Créée en 2015).

Les réseaux sociaux, notamment Facebook occupe une place très importante dans la communication. C'est un réseau incontournable pour faire passer des informations rapides, à un public qui peut être différent de celui du site internet.

### Les abonnés de la page Facebook

Nous comptabilisons 7 481 abonnés à la page de la Fédération au 31 décembre 2024.

On observe que parmi nos abonnés, 87,9 % sont des hommes, contre 12,1 % de femmes. Majoritairement, les tranches d'âges les plus touchées par nos publications et par ce réseau social sont les 25-34 ans et les 35-44 ans.

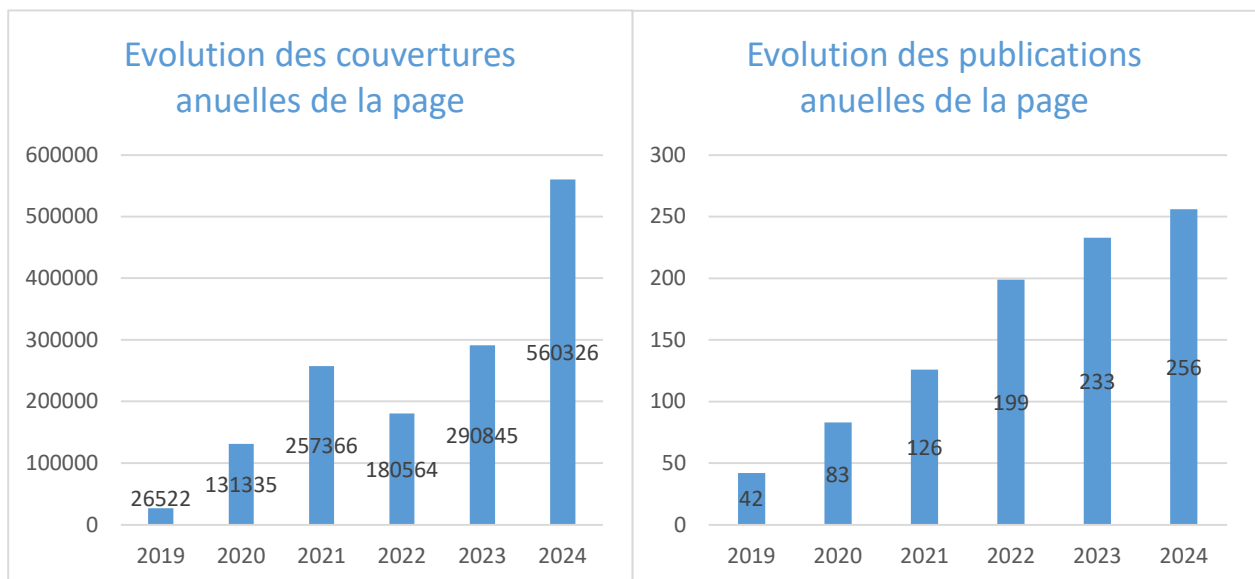


De 2023 à 2024, nous comptons 1 085 nouveaux abonnés à la page Facebook.

### Les publications et couvertures de la page Facebook

Définition couverture : Nombre de personnes ayant consulté un contenu sur la Page ou portant sur la Page, notamment des publications, des stories, des publicités, des informations sociales sur les visiteurs qui interagissent avec la Page, etc.

256 publications ont été mises en ligne au cours de l'année 2024 pour un total de 560 326 couvertures par les Internautes.



Responsable : Cédric Goujon

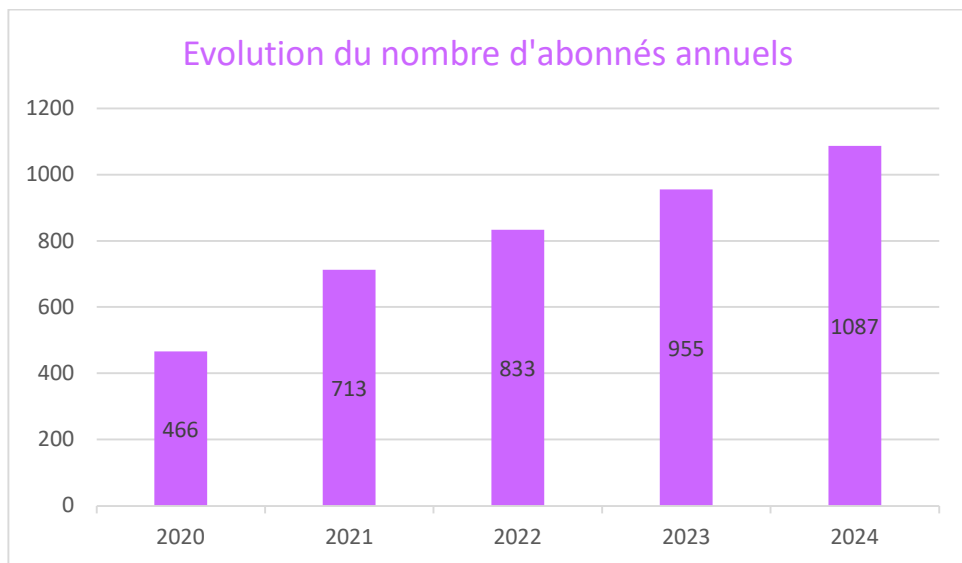
**Instagram de la Fédération : <https://www.instagram.com/federationpeche71/>**

2024 aura été la 5<sup>ème</sup> année d'existence du compte Instagram de la Fédération de pêche de Saône-et-Loire.

### **Les abonnés du compte Instagram**

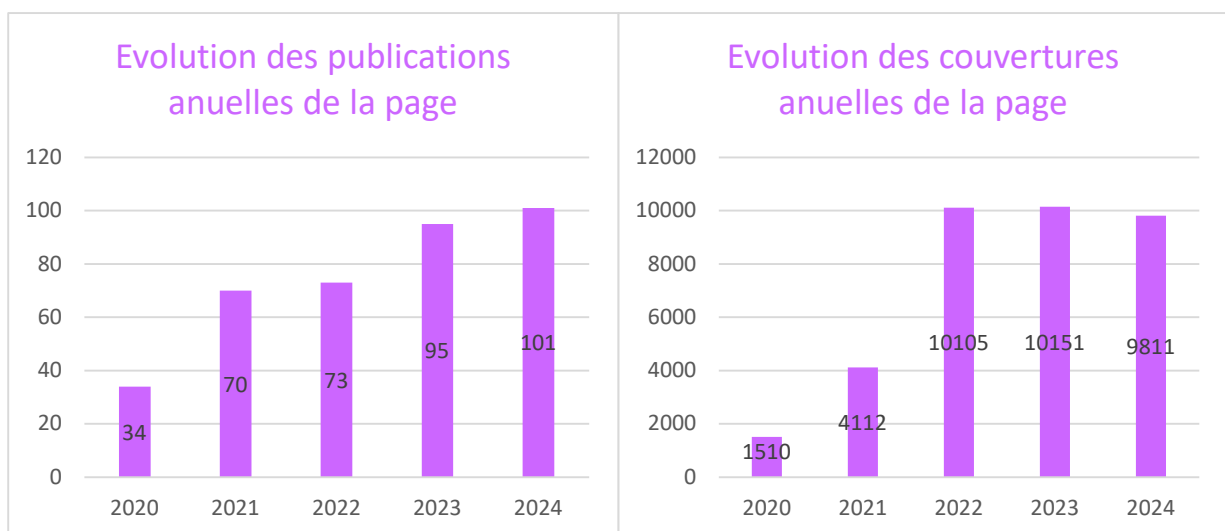
Nous comptabilisons 1 087 abonnés au compte Instagram de la Fédération au 31 décembre 2024.

On observe que parmi nos abonnés, 90,2 % sont des hommes, contre 9.8 % de femmes. Majoritairement, les tranches d'âges les plus touchées par nos publications sur ce réseau social sont les 18- 24 ans, les 25-34 ans et les 35-44 ans. La communauté Instagram est globalement plus jeune que sur les autres réseaux sociaux.



### **Les publications et couvertures du compte Instagram**

101 publications ont été mises en ligne au cours de l'année 2024 pour un total de 9 811 couvertures par les Internautes.



**Responsable : Cédric Goujon**

